

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS:

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président
Mme GISÈLE GALICHAN, commissaire
M. CAMILLE GENEST, commissaire

**CONSULTATION PUBLIQUE
SUR LA GESTION DE L'EAU
AU QUÉBEC**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 3 mai 1999, à 19 h 30

Club de golf de Joliette

200, Chemin du golf

Saint-Charles-Borromée

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 3 MAI 1999.....	1
MOT DU PRÉSIDENT.....	1
LE PRÉSIDENT:.....	1
PRÉSENTATION PAR LE MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT.....	5
PÉRIODE DE QUESTIONS:	
RICHARD IMBEAULT ET MARTIN ST-LOUIS	25
REPRISE DE LA SÉANCE.....	37
PÉRIODE DE QUESTIONS:	
GAÉTAN BRUNEAU	37
JEAN COULOMBE ET GASTON HÉNAULT	47
MICHEL LAMBERT	59
DESNEIGE PERREAU.....	76

MOT DU PRÉSIDENT

LE PRÉSIDENT :

5 Reprise de l'audience publique sur la gestion de l'eau au Québec. Bonsoir et bienvenue à chacun, chacune d'entre vous! J'ai le privilège et l'honneur de présider la Commission du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement en compagnie de mes deux collègues du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, madame Gisèle Galichan et monsieur Camille Genest, qui sont tous deux commissaires permanents au Bureau d'audiences.

10 Dans une lettre qu'il adressait au président du Bureau d'audiences, le ministre de l'Environnement, monsieur Paul Bégin, confiait le mandat suivant: à partir des éléments sur la gestion de l'eau au Québec dont fera état le document de consultation sur la gestion de l'eau au Québec, recevoir les commentaires écrits de la population et des groupes intéressés; tenir des séances publiques afin d'entendre les personnes intéressées, échanger avec elles et analyser les mémoires de toute personne soucieuse de faire valoir son point de vue sur la gestion de l'eau au Québec dans chacune des régions administratives du Québec.

20 Le cas échéant, élaborer pour le Québec des recommandations visant à améliorer la gestion de l'eau et à favoriser son exploitation dans le respect des principes du développement durable. Distinguer de façon spécifique les éléments propres à chacune des régions de ceux concernant l'ensemble de la gestion de l'eau au Québec, prenant ainsi en compte les préoccupations des citoyens et citoyennes de chacune des régions sur la question de la gestion de l'eau sur leur territoire.

25 Alors, ce mandat confié au Bureau d'audiences va du 15 mars 1999 au 15 mars de l'an 2000. Notre Commission, dans la réalisation de son mandat, suit d'une manière globale les manières de procéder du Bureau d'audiences. C'est une audience un peu particulière puisque c'est un mandat d'un an sur une politique, mais nous essayons de respecter la manière traditionnelle de travailler du BAPE et qui se caractérise par la tenue d'une audience en deux temps. C'est-à-dire, le premier temps de l'audience qui est consacré à l'information, à l'acquisition des connaissances, à la problématisation du dossier par l'intervention des citoyens et une deuxième partie de l'audience consacrée aux mémoires.

35 Dans cette première partie de l'audience dans laquelle nous sommes, nous avons distingué trois temps différents. Dans un premier moment, nous avons convoqué tous les ministères du Québec et du fédéral qui sont impliqués dans la gestion de l'eau et nous avons essayé de faire ce que j'ai appelé, moi, la mise à niveau de la connaissance et des projets dans chacun des ministères pour établir les juridictions puis établir toute la connaissance qu'on pouvait faire.

40 Deuxièmement, nous faisons une tournée régionale de chacune des régions du Québec à partir d'un document spécifique à chaque région et qui permet aux populations locales

45 d'approfondir l'état de l'eau dans leur territoire et d'approfondir les questions qu'ils estiment essentielles. Nous sommes à ce moment-là. Et quand nous aurons fini la tournée, nous tiendrons une dizaine de journées dites thématiques dans lesquelles nous essaierons de reprendre pour chaque jour un thème particulier pour l'approfondir avec un certain nombre de spécialistes, pour ressaisir les concepts d'une manière plus rigoureuse.

50 Tout ça va faire partie de la première partie de l'audience dite consacrée à l'information. Et à l'automne, nous reprendrons une deuxième tournée pour entendre les mémoires.

55 Donc, le travail que nous faisons aujourd'hui, c'est essentiellement deux choses: il y aura d'abord une présentation du document général du ministère de l'Environnement, et qui est le document synthèse que le gouvernement propose pour la consultation générale sur l'eau, et une présentation du portrait régional de la région de Lanaudière, lequel document est rendu public aujourd'hui, et est accessible, pour ceux qui ne l'ont pas, à l'arrière de la salle.

60 Une fois que ces deux exposés seront faits, toute personne dans l'audience qui veut poser des questions pourra venir poser des questions. Il suffit simplement pour cela de s'inscrire auprès du secrétariat. Et quand vous serez invités à poser vos questions, nous vous demandons de vous adresser à la Commission, de vous asseoir à la table qui est là, de vous identifier. Vous avez droit à deux questions, le mot «questions» ici étant pris comme un point 65 d'interrogation assez précis dans un domaine donné, et le mandat de la Commission, c'est de s'assurer que vous obteniez réponse à cette question.

70 Pour répondre à vos questions, il y a présents dans l'assemblée un certain nombre de délégués de certains des ministères concernés, donc essentiellement, à ma droite, les gens du ministère de l'Environnement et à ma gauche, les gens d'autres ministères: Affaires sociales, Agriculture, Ressources naturelles, Affaires municipales. On verra tantôt.

75 Alors, avant donc de commencer à entendre les exposés de départ, je vais demander aux gens, aux spécialistes de s'identifier pour que vous puissiez les connaître, parce que dans les pauses santé ou ailleurs, il y a parfois justement des dossiers qu'on veut scruter davantage en ayant l'occasion de voir les bonnes personnes et de pouvoir discuter plus avant sur certaines choses.

Alors, je vais demander d'abord aux gens de s'identifier. À l'arrière, monsieur.

80 **M. PIERRE AUGER :**

Pierre Auger, Direction des politiques du secteur municipal.

85 **M. PHILIPPE GENTES :**

Philippe Gentes, Direction des politiques du secteur municipal, Environnement Québec.

M. LUC PROULX :

90 Luc Proulx, même Direction.

M. MARC SIMONEAU :

95 Marc Simoneau, Direction des écosystèmes aquatiques, ministère de l'Environnement.

M. FRANÇOIS GIRARD :

100 François Girard, service de la faune et milieu naturel, ministère de l'Environnement et secteur faune et parcs.

M. PIERRE FOURNIER :

105 Pierre Fournier, service de la faune et du milieu naturel, ministère de l'Environnement et secteur faune et parcs.

M. PIERRE PAQUIN :

110 Pierre Paquin du ministère de l'Environnement, Direction régionale de Lanaudière.

M. PIERRE MARTEL :

115 Pierre Martel, directeur régional pour Lanaudière, du ministère de l'Environnement.

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

115 Jean-Maurice Latulippe, directeur des politiques du secteur municipal, ministère de l'Environnement.

MME SUZANNE FORTIN :

120 Suzanne Hamel-Fortin, Direction de la santé publique.

M. XAVIER BERNARD :

125 Xavier Bernard, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, Direction régionale de Montréal, Laval, Lanaudière.

M. MARCEL TREMBLAY :

130 Marcel Tremblay, directeur régional de Montréal, Laval, Lanaudière.

LE PRÉSIDENT :

135 Quel ministère?

M. MARCEL TREMBLAY :

Agriculture.

140 **M. FRANÇOIS PAYETTE :**

François Payette, Direction des infrastructures, ministère des Affaires municipales et de la Métropole.

145 **M. PAUL MEUNIER :**

Paul Meunier, Direction des orientations et de la concertation au ministère des Ressources naturelles.

150 **M. PAUL-ÉMILE VALLÉE :**

Paul-Émile Vallée, ministère des Ressources naturelles, Direction régionale, gestion du territoire.

155 **M. RAYMOND LÉONARD :**

Raymond Léonard, ministère des Ressources naturelles, secteur terre à Joliette.

LE PRÉSIDENT :

160

Merci. Maintenant, vous voyez à côté de la Commission deux personnes, il s'agit de mesdames Annie Roy et Édith Lacroix qui agissent comme analystes au présent dossier. Vous avez la sténotypiste, madame Lise Maisonneuve. Au soutien technique, monsieur Daniel Moisan et monsieur Jean Métivier. Et à l'arrière, les personnes qui vous accueillent, agente

165 d'information et registre, madame Louise Bourdages, et secrétaire de la Commission et de la documentation, madame Anne-Marie Gaulin.

170 Sans plus de présentation, je pense que l'essentiel a été dit, alors j'inviterais donc monsieur Latulippe à faire d'abord l'exposé sur le document La gestion de l'eau au Québec».

170 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

175 Merci, monsieur le président. Comme vous le savez, le territoire du Québec est doté d'eau en quantité et en qualité importantes. Les événements survenus récemment, tels que les inondations au Saguenay en juillet 96, des projets de captage d'eaux souterraines à des fins d'embouteillage, des projets de privatisation des infrastructures municipales et certains projets d'exportation d'eau en grande quantité ont incité le gouvernement du Québec à s'interroger sur les modes de gestion de cette ressource.

180 À cet effet, l'État a entrepris des démarches devant conduire à l'adoption d'une politique de l'eau. Nous sommes aujourd'hui dans la deuxième étape en vue de cette politique, la première ayant été la tenue d'un symposium sur la gestion de l'eau en décembre 97.

185 Au préalable, le gouvernement avait publié un document de référence présentant des informations importantes sur l'eau au Québec, son état, sa gestion, son encadrement légal. Les objectifs de ce symposium étaient d'actualiser l'état de nos connaissances dans le domaine de l'eau et de faire le point sur diverses problématiques.

190 Plusieurs enseignements ont pu être tirés de ce symposium, mais disons qu'en résumé, il nous a amenés à nous questionner sur ce que nous voulons faire collectivement avec cette importante richesse, comment voulons-nous la gérer et à quelles fins, si nous voulons léguer aux générations futures un environnement de qualité.

195 Le symposium nous a donné l'occasion d'établir une base commune à partir de laquelle nous pourrons cheminer vers cette future politique de l'eau avec l'ensemble de la population, lors de cette vaste consultation publique.

200 Le ministre de l'Environnement a tenu à ce que cette consultation, et donc cette deuxième étape de la démarche vers une politique de l'eau, se fasse sur la base d'un document gouvernemental. Sans être complet et exhaustif, le texte soumis à la consultation vise à fournir une base d'information à ceux et à celles qui veulent poursuivre une réflexion sur la gestion de l'eau au Québec. Il laisse donc beaucoup de place aux échanges et aux discussions. Il contient des thèmes de questionnements mais ne contient pas de proposition, à la différence du document sur les matières résiduelles par lequel le gouvernement établissait des orientations qu'il entendait vérifier auprès de la population.

210 Par ailleurs, il convient de rappeler que le gouvernement a déjà mené certaines consultations et a été l'instigateur de plusieurs actions liées à l'eau et à sa gestion. Pour ne nommer que celles-ci, mentionnons la Politique de protection et de conservation des eaux souterraines, ainsi que l'avant-projet de loi sur la sécurité des barrages.

215 Mentionnons également que la stratégie du gouvernement s'inscrit dans une perspective qui vise à s'assurer d'un développement durable. En effet, il est primordial de transmettre aux générations futures un environnement de qualité et des ressources capables de soutenir leur développement. Ce sont certains principes qui ont été à la base de la présente démarche.

220 Le document de consultation propose à la population certains thèmes et questionnements qui devront faire partie des discussions lors de la consultation publique. Ces thèmes sont: les eaux souterraines, les eaux de surface, les infrastructures municipales et la gestion des services d'eau, ainsi que l'eau, un enjeu stratégique mondial.

225 Nous parlerons maintenant d'eau souterraine. D'abord, sachons qu'au Québec, l'eau souterraine constitue une ressource naturelle renouvelable en raison des précipitations qui l'alimentent. Elle n'est pas statique, elle circule sur l'ensemble du territoire et ses zones de résurgence permettent le maintien, particulièrement en période d'étiage, du régime hydrique des eaux de surface et des écosystèmes qui en dépendent. Ainsi, l'eau souterraine est accessible en quantité et à des coûts acceptables sur la majeure partie du territoire. Pour les régions habitées, les réserves renouvelables disponibles sont évaluées à environ 200 kilomètres cubes.

230 Au niveau du statut juridique, je vous rappelle, monsieur le président, qu'en vertu du Code civil, l'eau souterraine est un bien de propriété privée, reliée à la propriété mobilière. Tout propriétaire d'un fonds peut utiliser les eaux souterraines et en disposer comme bon lui semble, sous réserve des limites posées par la loi et le droit commun.

235 Enfin, soulignons que l'eau souterraine constitue la source d'approvisionnement en eau la plus accessible économiquement en raison de son abondance, de sa qualité et de sa proximité avec le lieu de consommation. Il s'agit donc d'une ressource qui joue un rôle clé dans la croissance démographique et économique des régions du Québec.

240 Toujours au niveau des eaux souterraines, il est important de préciser que la protection de la qualité de l'eau souterraine n'est pas notre seule préoccupation. En effet, la gestion des quantités d'eau extraites peut également s'avérer problématique. L'implantation d'un ouvrage de captage génère dans sa périphérie des rabattements de la nappe, c'est-à-dire des abaissements de niveau d'eau, qui s'amenuisent graduellement au fur et à mesure qu'on s'éloigne de l'ouvrage. Ces rabattements peuvent nuire à l'exploitation d'un autre ouvrage de captage situé à proximité.

250 De même, certains conflits locaux entre usagers de la ressource commencent à poindre. Dans certaines régions, les citoyens s'inquiètent de l'importance des prélèvements exercés au regard des besoins futurs en eau des citoyens et pour les activités agricoles. Le développement de divers secteurs d'activités et une occupation accrue du territoire augmentent les besoins en eau.

255 Maintenant, quelle connaissance avons-nous des eaux souterraines? Et bien soulignons que la gestion régionale des eaux souterraines sur la base de la formation géologique aquifère apparaît difficile présentement, vu que les données hydrogéologiques ponctuelles disponibles sont rarement suffisantes à cette échelle. Il existe peu de documents d'interprétation de l'ensemble des données sur la base locale ou régionale, donc absence de cartes 260 hydrogéologiques.

265 Par exemple, soulignons notamment que le fardeau de l'acquisition de la connaissance hydrogéologique est reporté essentiellement sur le dos des promoteurs assujettis à un processus d'autorisation gouvernementale qui comporte, entre autres exigences, le dépôt d'une étude hydrogéologique. Il s'agit donc d'une approche cas par cas.

270 Regardons maintenant du côté des eaux de surface. Comme chacun le sait, monsieur le président, au Québec, l'eau est abondante. Les eaux douces renouvelables constituent le tiers des ressources en eau de l'ensemble du Canada et à peu près 3 % de l'ensemble des ressources de la planète. Considérant sa faible population, le Québec jouit des ressources en eau qui, per capita, sont parmi les plus importantes du monde et correspondent à huit fois la moyenne mondiale. L'eau est donc omniprésente sur le territoire québécois, qui compte quatre mille cinq cents rivières et un demi-million de lacs.

275 Qu'en est-il de l'aspect juridique? Et bien, comme le stipule le document de consultation, le Code civil confère à l'eau de surface un statut de bien commun. Ainsi, un propriétaire riverain peut y accéder et s'en servir; toutefois, il doit rendre au cours d'eau les eaux utilisées sans modification majeure. Il doit également éviter de priver les autres riverains des mêmes droits d'usage.

280 285 L'encadrement juridique de la gestion de l'eau est complexe. Les différents ordres de juridiction ont adopté des mesures nécessaires au fonctionnement de la société. C'est ainsi qu'en plus du Code civil, des lois et des règlements régissent les multiples usages de l'eau. Ces lois et règlements de compétence, tantôt provinciale, municipale ou fédérale, sont administrés par de nombreux acteurs publics: ministères fédéraux et provinciaux, municipalités, MRC et communautés urbaines.

290 Le concept de développement durable nous amène à considérer les aspects économiques reliés à l'eau. Ainsi, l'eau constitue également un enjeu socio-économique. Les quelques exemples que je soumets à votre attention, monsieur le président, permettent d'en apprécier toute l'importance.

295 C'est ainsi que la production hydroélectrique, au 1er janvier 97, représente plus de 96 % de la production totale de l'électricité au Québec. Les industries de pâtes et papiers et des produits connexes sont de grandes utilisatrices d'eau. Elles emploient quelque 34 000 personnes et ont réalisé, en 96, des livraisons de plus de 10,6 milliards \$. L'industrie minière est également une grande utilisatrice d'eau. Elle est responsable de 18 000 emplois et a généré, en 97, des livraisons de plus de 3,5 milliards \$.

300 L'industrie bioalimentaire, les voies de navigation, les Ports de Montréal et de Québec, l'industrie de l'environnement, l'industrie nautique, la pêche sportive, pour ne nommer que ceux-ci, sont d'autres enjeux socio-économiques de grande importance relativement à l'eau.

305 Au niveau de l'impact des prélèvements, il importe de souligner que le gouvernement autorise le prélèvement des eaux de surface en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement. Par ailleurs, considérant l'importance du volume d'eau de surface renouvelable, l'impact actuel des prélèvements est très faible ou négligeable; les conflits d'usage peu fréquents. Toutefois, les faibles débits de certains cours d'eau en période d'étiage peuvent être accentués par des prélèvements.

310 Soulignons également qu'aucun projet d'exportation d'eau en vrac ou de détournement de cours d'eau chez nos voisins américains n'a encore fait l'objet d'une demande d'autorisation gouvernementale. Nous y reviendrons quant à la question des enjeux mondiaux, mais voyons plutôt la question de la qualité de l'eau.

315 Une étude de l'état du Saint-Laurent dans les années 70 menait à une première prise de conscience de la mauvaise qualité des eaux de surface et entraînait, en 78, le lancement du Programme d'assainissement des eaux du Québec. Depuis lors, les interventions et les programmes d'assainissement municipal et industriel se sont multipliés et la réglementation s'est considérablement resserrée.

325 En vingt ans, des améliorations notables de la qualité de l'eau ont été observées. Au niveau des réseaux municipaux et de l'industrie, la charge particulière et organique globale provenant des réseaux municipaux a diminué significativement. De plus, de nombreux établissements industriels en réseau voient maintenant leurs effluents traités par des stations d'épuration. Signalons également les efforts importants faits pour assainir les eaux industrielles hors réseau, c'est-à-dire celles rejetées directement dans un cours d'eau. Par exemple, l'industrie des pâtes et papiers a investi des millions de dollars pour assainir ses eaux usées.

330 Globalement donc, on constate maintenant que l'eau au Québec est de qualité relativement bonne par rapport à la situation observée dans la plupart des pays industrialisés. Toutefois, avec le temps, d'autres problématiques environnementales ont pris de l'acuité, notamment la pollution d'origine diffuse et la pollution toxique. Ainsi, les substances toxiques

335 des pesticides et des teneurs élevées en éléments nutritifs sont encore mesurées dans certaines rivières.

340 Un indice de la qualité de l'eau développé à partir de la fourchette de valeurs observées au Québec révèle que, dans les têtes de bassin et dans les régions périphériques, la qualité de l'eau est généralement bonne. C'est au sud-ouest du Québec, et plus particulièrement dans les bassins agricoles des basses terres du Saint-Laurent, que la qualité de l'eau est la moins bonne, principalement à cause de la pollution diffuse résultant de l'utilisation d'engrais, de pesticides et de rejets d'animaux.

345 Les usages de l'eau de surface, outre les activités de prélèvements, sont nombreux et diversifiés. On peut mentionner la baignade, la navigation, la pêche, la chasse, la villégiature. Certains usages n'ont pas encore été récupérés dans plusieurs secteurs. Par exemple, la baignade dans le fleuve Saint-Laurent demeure une activité encore très restreinte dans certaines zones, notamment à cause des risques pour la santé.

350 Considérant le nombre d'intervenants dans le domaine de la gestion de l'eau au Québec, ainsi que la multiplicité de leurs interventions, l'intégration sur le plan local de celle-ci apparaît de plus en plus complexe et laborieuse. Dans de nombreux pays, on retient, pour effectuer cette intégration, l'échelle du bassin versant comme référence géographique et la concertation des usagers et des gestionnaires comme outil de planification et d'action.

355 L'organisation de cette gestion varie d'un pays à l'autre et reflète pour l'essentiel la nécessité d'agir sur l'état de la ressource ou sur la culture organisationnelle de ces sociétés ou sur les deux. À propos de cette approche, le gouvernement du Québec a signé à Mexico, en mars 96, son adhésion à la Charte du réseau international des organismes de bassins, ce qui a concrétisé son engagement à adhérer au principe de gestion des eaux par bassins versants telle qu'elle se pratique dans plusieurs pays.

365 Plus concrètement, le gouvernement a été l'instigateur d'un projet pilote sur la gestion intégrée de l'eau par bassins versants. À cet effet, un comité, composé de vingt-trois représentants du bassin de la rivière Chaudière, a été constitué pour concevoir un premier schéma directeur de l'eau et proposer une stratégie de mise en oeuvre. Le COBARIC, le Comité de bassin de la rivière Chaudière, déposera son rapport à la fin de 99.

370 Nous traiterons brièvement des activités de connaissance. Alors, au niveau des connaissances scientifiques sur l'eau et les écosystèmes aquatiques, celles-ci se sont étoffées depuis vingt ans grâce en particulier aux différentes activités de surveillance du ministère de l'Environnement. Ainsi, quant à la qualité, soulignons qu'un réseau de base, constitué de trois cent cinquante stations réparties dans les quarante bassins les plus importants du sud du Québec, est échantillonné régulièrement et permet de rendre compte de la qualité de l'eau, tant sur le plan spatial que temporel. Cette connaissance de niveau général est axée sur les

paramètres classiques comme la demande biologique en oxygène, les matières en suspension, les nitrates, le phosphore, les coliformes et certaines toxiques.

Quant à l'aspect quantitatif, mentionnons l'existence du réseau de mesures hydrologiques. Le réseau actuel compte près de deux cent cinquante stations de mesures de niveau d'eau ou de débit réparties sur deux cents lacs et cours d'eau. La responsabilité du réseau est partagée entre divers organismes comme les ministères provinciaux, le gouvernement fédéral, les sociétés d'État et certaines compagnies privées.

Voyons maintenant l'aspect municipal. Les infrastructures liées aux services d'eau sont habituellement divisées en catégories d'ouvrages se rapportant aux étapes de production et de distribution des services. Soulignons qu'au niveau des travaux d'aqueduc, donc de l'eau potable, peu de municipalités disposent d'un inventaire complet et d'un diagnostic fiable sur leur réseau. Ce manque de renseignements rend plus difficile la planification des interventions et l'estimation des besoins en investissement pour la réfection des réseaux.

Au niveau des eaux usées, près du tiers des municipalités, essentiellement de petites agglomérations, ne sont pas équipées d'un système collectif de collecte des eaux usées. Pour certaines de ces municipalités, les installations individuelles pour l'évacuation et le traitement des eaux usées peut s'avérer une solution plus économique.

Au niveau de la gestion des services d'eau, soulignons que jusqu'au milieu du XIXe siècle, les équipements d'alimentation en eau potable étaient la propriété presque exclusive de particuliers ou d'entreprises privées. Aujourd'hui, la gestion des services d'eau relève, dans la plupart des cas, des municipalités qui possèdent la quasi-totalité des infrastructures liées à l'eau potable et aux eaux usées. Dans la perspective de renforcer la qualité des services et de limiter les coûts de production, les municipalités ont le défi d'améliorer l'efficacité de leur gestion.

Pour ce faire, elles devront viser une meilleure connaissance de certains aspects concernant les services d'eau comme le profil de consommation, le prix de revient de l'eau ou, encore, l'état actuel et prévisible des infrastructures.

Maintenant, au-delà de l'aspect de gestion municipale, il y a l'eau comme enjeu stratégique mondial. Ainsi, 60 % des ressources en eau se retrouvent dans neuf pays seulement, à savoir: le Brésil, la Russie, la Chine, le Canada, l'Indonésie, les États-Unis, l'Inde, la Colombie et enfin la République démocratique du Congo, l'ex-Zaïre. La gestion de la ressource eau est, pour la communauté internationale, le sujet d'une préoccupation constante, depuis particulièrement 1978, année qui a marqué le début de la décennie de l'eau potable et de l'assainissement.

En 1992, à Dublin, la conférence sur l'eau et l'environnement établissait les principes de l'action internationale à l'égard de l'eau. Cette conférence a été suivie, dans la même année, du Sommet de la Terre de Rio.

420 Et enfin, en 1997, la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations-Unies faisait de l'eau un thème majeur pour les cinq prochaines années, reconnaissant qu'à moins d'une action rapide pour les modes de consommation de l'eau, la rareté de cette ressource deviendrait un frein pour le développement et la source de conflits nouveaux. L'eau est devenue un enjeu stratégique, conséquemment, un enjeu de politique national et international.

425 Où se situe le Québec maintenant par rapport à cet enjeu mondial? Avec ses 3 %, le Québec a l'avantage de posséder une part relativement importante de la réserve mondiale en eau douce. Cette situation lui confère des responsabilités au plan international, notamment celle de protéger la ressource et de participer à apporter des solutions au problème de 430 développement de santé et d'environnement que cause, dans de nombreux pays, une eau de plus en plus rare et d'une qualité de moins en moins bonne.

435 Par ailleurs, le développement hydroélectrique a permis notamment l'acquisition de savoir-faire en matière d'évaluation environnementale. Que ce soit ce savoir-faire, son expertise en matière de production et de gestion des infrastructures de l'eau et de son assainissement ou de ses compétences en matière de formation et de recherche, le Québec dispose d'atouts considérables. La nature de son expérience en fait non seulement un partenaire commercial recherché, mais aussi un interlocuteur crédible et valable dans les débats internationaux sur l'eau.

440 L'eau est commercialisée. En effet, au Québec, l'eau embouteillée et l'eau vendue au volume sont désignées au commercial. L'industrie embouteille trois catégories d'eau: l'eau de source, 93 % de la production; l'eau minérale, 3 %; et enfin, l'eau traitée, 4 % de la production. Il est à noter que le prélèvement d'eau à des fins commerciales correspond à 0,8 % 445 de l'eau captée au Québec, soit une quantité inférieure à la consommation de quelque neufs cents foyers.

450 L'industrie québécoise représente environ le tiers de l'industrie canadienne, soit une vingtaine d'entreprises qui procurent de l'emploi à plus de huit cents personnes et dont le chiffre d'affaires, en 94, était évalué à 120 millions \$.

455 Soulignons enfin que des quatre grands de l'industrie, deux sont de propriété européenne: eau de source Labrador qui appartient à Danone et Groupe Perrier du Canada qui est dirigée par Nestlé.

460 On peut constater que l'intérêt des firmes étrangères pour la ressource eau au Québec et l'accès au marché nord-américain se confirme par cette présence et souligne un problème potentiel de prise de contrôle des petites entreprises et du marché québécois par des intérêts étrangers.

465 Je vous soulignais, monsieur le président, antérieurement qu'il n'y avait aucun projet d'exportation en vrac. Cela s'explique notamment du fait qu'aucun marché n'a encore été dûment identifié pour la vente de l'eau en vrac. Il s'agit d'un marché encore au stade exploratoire. La production d'eau douce par la construction d'usines de désalinisation constitue une option d'approvisionnement de deux à trois fois moins cher que celle du transport et du transbordement par bateau. Le différentiel s'établit de 1,50 \$ à 2 \$ pour l'enlèvement du sel du mètre cube à 4 \$ et 4,50 \$ du mètre cube pour le transport par bateau. On peut donc dire que les exportations par mer sont donc difficilement envisageables pour satisfaire des besoins en eau que l'on peut qualifier de structurels.

470 J'en arrive à ma conclusion, monsieur le président. Au cours des vingt dernières années, les Québécois et les Québécoises ont consenti des efforts remarquables, notamment en termes d'assainissement des eaux, pour reprendre en main leurs plans d'eau. Le défi qui se présente maintenant est encore plus grand, puisqu'il s'agit d'assurer la pérennité de l'eau dans 475 une perspective de développement durable au cours du prochain siècle.

480 La consultation sur la gestion de l'eau doit permettre de dégager une vision de la ressource eau dans notre société et d'en réaliser l'importance. Il faudra également préciser nos responsabilités face à la communauté internationale pour une richesse que tous les pays ne possèdent pas nécessairement en qualité et en quantité suffisantes. Le gouvernement souhaite donc que la population s'exprime largement sur les enjeux et les objectifs que nous devons nous donner collectivement pour que l'eau au Québec puisse continuer d'assurer le bien-être des générations futures.

485 Il se dessine de plus en plus que l'eau pourrait devenir un enjeu stratégique mondial au tournant du millénaire. Le moment est bien choisi pour le Québec de se doter prochainement d'une première politique de l'eau à l'instar de nombreux pays.

490 Je vous remercie de votre attention, monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

495 Alors, merci, monsieur Latulippe. Alors, cette intervention rappelle les grands axes du document général de consultation «La gestion de l'eau au Québec».

500 Maintenant, pour la région de Lanaudière, un portrait plus précis de la région a été préparé. Il a été préparé selon un modèle commun à tous les documents qui présentent les régions. Je demanderai à monsieur Martel, s'il vous plaît, de nous redonner l'essentiel de ce document-là, s'il vous plaît.

M. PIERRE MARTEL :

505 Merci, monsieur le président. Madame et messieurs les commissaires, collègues, messieurs, dames, alors après cet exposé qui donne un peu l'image à travers l'ensemble du Québec, permettez-moi de vous présenter un petit peu quelle est la situation actuelle dans la région de Lanaudière. L'exposé que je vais vous faire est une courte présentation extraite du document qui est disponible actuellement, et la pagination que j'utilise n'est pas nécessairement celle du document.

510 Alors, donc, dans cette région de Lanaudière, qui, comme on le sait, est gigantesque, qui s'étend du fleuve Saint-Laurent et de la rivière des Mille Iles jusqu'à très haut dans les Laurentides, nous allons vous présenter ce soir une première section qui est un portrait socio-économique de la région; ensuite un portrait quantitatif de l'eau de surface; un portrait qualitatif de l'eau de surface, de l'eau souterraine aussi; un portrait des secteurs municipal, industriel et agricole; portrait faunique et récréo-touristique et, finalement, quelques initiatives locales régionales.

520 Or, tout d'abord, brève présentation de cette région de Lanaudière, monsieur le président. Population totale d'environ 375 000 personnes; une immense superficie de 13 millions de kilomètres carrés répartie dans 6 MRC ou 69 municipalités territoriales équivalents, avec 671 établissements manufacturiers, 28 établissements miniers, au-delà de 2 000 établissements agricoles. 10 % de la superficie du territoire en agriculture, tout près de 78 % en forêts. Un taux de chômage à peu près moyen au Québec, des revenus à peu près moyens aussi et une répartition de l'emploi carrément axé sur le secteur tertiaire avec 84 %.

525 Quant au portrait quantitatif de l'eau de surface, il y a principalement quatre rivières qui enrobent, si on veut, ou qui coulent dans la région de Lanaudière: au sud, la rivière des Mille Iles, qui a un débit moyen fort important, comme on le sait, de 218 mètres cubes par seconde, un débit moyen annuel; la rivière Ouareau, qui a un débit de 25,8 mètres cubes; la rivière l'Assomption, de 24 mètres cubes; et la rivière l'Achigan, de 10 mètres cubes.

535 Précisons tout de suite, évidemment ceux qui connaissent un peu la géographie du territoire, que la rivière Ouareau se jette dans la rivière l'Assomption, mais que la station de mesure, qui indique ce 24 mètres cubes, est à la hauteur de Joliette, donc en amont du point de jonction de la Ouareau et de la l'Assomption. À l'embouchure, on me dit que ça donne environ 79 mètres cubes par seconde.

540 Quant aux principaux lacs, les deux premiers qu'on voit sur cette liste sont en fait des réservoirs gigantesques, le réservoir Kempt au nord et la réservoir Taureau, suivis d'une série de lacs qui sont surtout dans le nord du territoire évidemment.

545 Donc, voici les principaux plans d'eau du territoire, dont l'usage principal est évidemment la villégiature, la pêche et le récréo-touristique. À ça évidemment s'ajoutent, comme je le mentionnais pour les réservoirs Kempt et Taureau, des fonctions liées à la production énergétique.

550 On compte dans la région environ 696 barrages, ouvrages de retenue, dont 78 % sont destinés à des fins de villégiature, donc à créer, retenir ou emmagasiner de l'eau pour des fins liées à des chalets ou des usages récréo-touristiques du territoire. 85 % de ceux-ci sont de propriété privée.

555 Les principaux ouvrages en question sont: le barrage Matawin sur la rivière Matawin, au nord du territoire, et le barrage Rawdon au lac Pontbriand, qui sont pour la production hydroélectrique; le barrage Manouane A, qui est à l'embouchure du lac Kempt pour la production hydroélectrique et le contrôle des inondations; les barrages au lac Ouareau et lac Archambault, qui sont pour des fins de villégiature pour ces deux plans d'eau; ainsi qu'un barrage Saint-Didace. On dit lac Maskinongé. En réalité, ce barrage est à quelques kilomètres en aval du lac, sur la rivière Maskinongé, même si on indiquait lac dans ma présentation ici, pour des fins de villégiature essentiellement.

560 Quant au portrait qualitatif de l'eau de surface, bien, évidemment, la qualité de l'eau d'une rivière est toujours liée à la nature et l'intensité des pressions de pollution présentes au sein de son bassin hydrographique. Alors, si on regarde un petit peu sur une carte comment ça se présente dans la région de Lanaudière, alors on voit que la situation pourrait s'examiner du nord au sud.

570 Alors, au nord, on voit notamment deux triangles bleus qui indiquent que la qualité de l'eau est bonne. On voit aussi, un peu plus au sud, un autre triangle, un peu au nord de Joliette, et finalement une série de triangles oranges ou rouges qui indiquent que la qualité est ou douteuse, ou mauvaise, ou même très mauvaise, particulièrement aux embouchures de rivières importantes près du fleuve.

575 Je dirais même, monsieur le président, que pour une erreur graphique, il manque deux carrés sur ce schéma, deux rectangles rouges qui seraient un peu au sud du territoire sur les rivières Saint-Esprit et de l'Achigan, qui sont à peu près un peu au sud des points bruns et oranges qu'on voit au sud de Joliette. Donc, qualité de l'eau de ces rivières relativement très mauvaise, cotée E souvent.

580 Alors, quand on regarde un peu de façon synthétique les pressions de pollution agricole, industrielle et urbaine pour chacun des quatre bassins hydrographiques suivants: l'Assomption, Bayonne, La Chaloupe et Mascouche, on s'aperçoit que pour ces superficies de bassins, une bonne proportion est cultivée dans la région de la rivière Mascouche et un peu moins de 50 % pour les autres, ou un peu moins encore pour la rivière l'Assomption.

585 On remarque aussi que les unités animales, qui est une unité de décompte par le poids des animaux du cheptel, sont assez importantes, à 1,2 et 2,9 pour l'Assomption et Bayonne, et un peu moindre pour La Chaloupe et Mascouche. Qu'il y a aussi une forte proportion de la population qui est desservie par un réseau d'égouts, pour ce qui est du secteur Mascouche qui

590 est au sud du territoire, dans une zone de développement municipal urbain récent, et que la population desservie par une station d'épuration est nulle pour le secteur Bayonne et assez élevée encore une fois pour Mascouche, qui est au sud du territoire.

595 Pour ce qui est maintenant du portrait de l'eau souterraine dans notre territoire, l'eau souterraine est généralement, quant à elle, de bonne qualité. L'eau souterraine alimente actuellement 34 % de la population, c'est-à-dire 126 000 personnes environ. Parmi ces personnes, 74 % sont alimentées par des puits individuels. On estime à environ 23 000 le nombre de puits dans la région.

600 Quant aux eaux commerciales, il y a deux puits de captage. Ce n'est pas sur mon écran, mais les deux puits de captage sont Amaro à Saint-Cuthbert et Naturo à Chertsey. Il y a trois usines d'embouteillage, une justement par Amaro et l'autre par Naturo et une troisième, Kiri, qui est à Saint-Félix-de-Valois et qui embouteille de l'eau qui vient par camion de Saint-Édouard-de-Frampton en Beauce.

605 Quant aux problèmes de contamination, dans les eaux souterraines, les principaux problèmes qu'on constate dans notre région sont d'abord à proximité des lieux d'enfouissement sanitaire par les eaux de lixiviation des dépôts de résidus ligneux, particulièrement dans le nord de la région, et associés parfois à l'entreposage de produits pétroliers ou encore de réservoirs d'hydrocarbures.

610 Quant au portrait municipal, pour ce qui est de la gestion des services d'alimentation en eau, pour l'eau potable, 75 % de l'alimentation de la population en eau potable est faite par des réseaux d'aqueduc, 69 réseaux municipaux qui desservent 60 municipalités pour 274 000 habitants. Il y a 39 réseaux privés qui desservent au total 6 800 personnes et, comme on le mentionnait, il y a des puits individuels dans une proportion de 25 %.

620 Alors quand on voit, sur le graphique qui va suivre à l'écran, l'origine de l'eau potable, grosso modo, le tiers de la population est alimenté par de l'eau souterraine et les deux tiers par de l'eau de surface.

625 Quant à la gestion des eaux usées municipales, les deux tiers de la population, 65 %, sont raccordés à un réseau d'égout municipal. Au 31 décembre 98, 84 % de la population était raccordé à un réseau d'égouts qui traitait ses eaux usées. Au 31 décembre 99, très bientôt, 99 % de la population devrait être raccordé suite à la mise en opération de la future usine du Grand Joliette, pour un grand total estimé à 279 millions \$ investis dans l'assainissement des eaux dans la région de Lanaudière.

630 Nos problématiques spécifiques, l'eutrophisation des plans d'eau de villégiature. Donc, ça veut dire des concentrations importantes de chalets en bordure des plans d'eau qui ont entraîné ce phénomène et aussi, à cause de l'engrais qui provient des pelouses, des bandes riveraines altérées ou inexistantes. Ce sont des problèmes que connaît non seulement

Lanaudière, bien entendu, mais plusieurs autres régions qui ont connu des développements de villégiature importants ou de municipalisation, d'urbanisation.

635 Évidemment des problèmes de zones inondables, dans le sud du territoire particulièrement, puisque certaines réglementations apparaissent insuffisantes pour la protection des cours d'eau et que la révision des schémas d'aménagement, son objectif est évidemment la protection pour tous les cours d'eau.

640 Quant au portrait industriel, dans le secteur primaire, il y a des activités d'extraction minérale, donc 26 carrières ou sablières d'importance dénombrées et qui ont un certain impact sur la ressource eau. Quant à l'eau souterraine, relativement peu d'impact. Quant aux eaux de surface, il y a peu d'impact; cependant, s'il y a des rejets, bien, évidemment ces rejets doivent respecter les normes réglementaires du Ministère.

645 Quant au secteur secondaire, 670 établissements industriels ou manufacturiers ont été recensés, dont 90 % ont moins de 50 employés, principalement dans les secteurs de pâtes et papiers, de la chimie, de la transformation du métal, de l'agroalimentaire et du textile. En 95, 64 de ces établissements ont été identifiés comme étant susceptibles par leurs eaux usées de créer un impact significatif sur l'environnement.

655 Le secteur des pâtes et papiers dans la région de Lanaudière compte deux entreprises importantes. Il s'agit de Papiers Scott limitée à Crabtree, dont le point de rejet est l'égout municipal pour environ 18 000 mètres cubes par jour dans la rivière Ouareau et qui a un traitement primaire, qui est suivi d'un traitement municipal. Quant à Cascades incorporée, la division de Joliette, dont le point de rejet est à l'égout municipal pour la rivière l'Assomption avec environ 740 mètres cubes, cette entreprise a cessé temporairement ses opérations et est en éventuel redémarrage possible. Cependant, le taux d'assainissement de ces deux entreprises était de 100 % en 95.

660 Quant aux problématiques spécifiques pour les terrains contaminés, il y a évidemment un potentiel de contamination des sols et des réseaux hydrographiques de surface et souterrains par certains lieux orphelins d'élimination des résidus pétroliers et d'autres déchets. On connaît dans cette région-ci quelques lieux orphelins.

665 Le portrait agricole. Dans Lanaudière, nous comptons environ 6 % des fermes et 6 % des superficies cultivées au Québec pour environ 2 105 fermes qui occupent 11 % du territoire et dont 7 % des terres en culture. On comptait un cheptel d'environ 6 millions d'animaux et on élève surtout de la volaille, du porc et du bovin. Quant à la culture, elle est essentiellement celle du tabac et de la pomme de terre.

670 Quelles sont les problématiques agricoles? Quant aux impacts sur la qualité de l'eau, on parle de surplus de fumier, d'épandage et d'entreposage des fumiers, d'utilisation d'engrais et de pesticides, et de problèmes de traitement de l'eau potable à certaines périodes de l'année

675 par des municipalités situées en aval du bassin de la rivière de l'Assomption dû à la présence très importante d'azote ammoniacal dans l'eau.

680 Monsieur le président, sur cette question, je pourrai vous y revenir, si vous le souhaitez, plus tard. Trois ministères, que sont le MAPAQ, la Santé et nous, menons depuis quelques mois un projet conjoint relativement à cette problématique du traitement de l'eau potable aux usines municipales en provenance du bassin versant de la rivière l'Assomption.

685 Au portrait faunique et récréo-touristique, évidemment cette région est une région notamment de pêche sportive, qui s'exerce principalement sur la plaine du Saint-Laurent où il y a une très grande diversité. On compte 90 des 116 espèces de poissons d'eau douce du Québec, surtout de la perchaude, du grand brochet et du doré jaune, qui représentent 86 % des captures des pêcheurs sportifs.

690 Un autre secteur géographique qui est le massif des Laurentides, qui est surtout en territoire municipalisé au sud et dans le domaine public au nord. Donc au nord, le territoire public est essentiellement des territoires fauniques ou libres dans le secteur Atikamekw de Manawan, où on y pêche essentiellement de l'omble de fontaine, du touladi, du grand brochet et du doré jaune. Le taux d'exploitation pour les pourvoiries est d'environ 25 jours/pêcheur par hectare, ce qui est assez important. Quant aux ZEC, un petit peu au-dessus peut-être de la 695 moyenne provinciale avec 2 jours/pêcheur par hectare, en moyenne.

700 Quant à la pêche commerciale, pour la région de Lanaudière, il y a un détenteur de permis dans le secteur des îles de Contrecoeur et quelques permis dans le secteur des îles de Sorel-Berthier. Deux populations particulièrement exploitées: l'esturgeon jaune qui compte deux sites de reproduction dans Lanaudière, un dans la rivière l'Assomption et Ouareau. Et là aussi, monsieur le président, dans la rivière l'Assomption, ce site est juste un peu en aval de la Ville de Joliette, et donc nous menons avec des collègues là aussi des mesures de l'état de l'esturgeon jaune avant l'instauration de la station d'épuration de Joliette et nous en mènerons après cette 705 mise en opération bientôt. Et la perchaude dans les îles de Sorel-Berthier.

710 Les problèmes reliés à la pêche: l'accessibilité restreinte aux lacs et rivières dans le sud du territoire, puisque l'essentiel du territoire est municipalisé; l'introduction d'espèces nuisibles aux salmonidés au nord; l'abondance d'utilisateurs; l'artificialisation de l'offre, et évidemment l'ensemencement de poissons au sud et au centre du territoire pour soutenir la pression de pêche; et la fermeture de lacs comme étant un outil pour les ZEC et les pourvoiries qui sont plus accessibles dans notre territoire.

715 Des problèmes maintenant reliés à la perte d'habitats du poisson. Pourquoi? Par le remblayage et la construction dans des zones inondables, par l'eutrophisation des plans d'eau de villégiature, par le marnage des réservoirs importants, comme le Kempt et le Taureau, et par des opérations sur le territoire où il y a certains risques, lorsqu'il y a construction de ponts, de ponceaux, d'érosion des milieux riverains et la perte de frayères.

720 Les activités de contact avec l'eau dans notre région. Dans la portion nordique, c'est un territoire avec une réserve faunique, plusieurs ZEC, plusieurs pourvoiries et évidemment une section importante du parc du Mont-Tremblay où il y a énormément de pratique d'activités reliées à l'eau et de villégiature développée autour de ces plans d'eau.

725 Dans la portion centrale, il y a des sites de villégiature qui sont privilégiés avec une panoplie d'usages récréatifs de contact et plusieurs sites naturels intéressants et d'aménagement pour les activités de contact visuel. Qu'on pense aux aménagements des chutes à Rawdon, qu'on pense au parc des chutes Monte-à-Peine ou des Dalles, ou d'autres aménagements en bordure de la rivière l'Assomption.

730 Dans la portion sud, il y a des infrastructures pour la pratique de certaines activités dans le tronçon fluvial du Saint-Laurent et de la rivière des Mille Iles et aussi dans l'archipel des îles de Berthier. Et j'ajouterais aussi un élément qui n'est pas sur ce document, la Réserve écologique des Tourbières-de-Lanoraie, qui est une des rares, sinon la seule, au Québec qui est accessible aux citoyens dans des visites.

735 Dans notre milieu régional, il y a six organismes qui se préoccupent ou s'intéressent à l'eau, aux rivières: Les Amis de l'environnement de Brandon, qui s'intéresse à la rivière Bayonne et aussi à la rivière Maskinongé; la CARA, qui est la Corporation d'aménagement de la rivière l'Assomption; le groupe À Court d'eau et la Société d'aide au développement des 740 collectivités de Matawinie qui s'intéressent à la rivière Noire; ainsi que la Corporation du bassin versant du ruisseau Saint-Esprit. Il y a, bien sûr, aussi plusieurs activités de sensibilisation et de concertation par le Conseil régional de l'environnement de Lanaudière.

745 Nous comptons trois comités ZIP dans la région de Lanaudière: une pour le lac Saint-Pierre, une pour le secteur Varennes-Contrecoeur, qui est rive-sud, rive-nord, et une autre pour le secteur Rivière-des-Prairies, des Mille Iles et le lac des Deux-Montagnes.

750 Monsieur le président, c'était ma petite présentation extraite du document que nous vous avons soumis.

LE PRÉSIDENT :

Merci, monsieur Martel.

755 Alors, s'il y a des personnes présentes qui veulent poser des questions, je vous invite à vous inscrire auprès de notre secrétariat. Et quand vous viendrez poser des questions, vous vous assoirez à la table qui est là. Nous vous demandons de vous identifier - parfois, les gens en profitent pour dire un peu le niveau d'intervention dans lequel ils se situent - et de poser une question, si possible une question bien cernée qu'on puisse ensuite gérer correctement.

En attendant qu'on m'apporte les premières listes, expliquez-moi, j'ai mal compris, est-ce que vous m'avez dit qu'il y avait un site de frai de l'esturgeon jaune en aval de Joliette?

M. PIERRE MARTEL :

765

Excusez-moi, monsieur le président, oui?

LE PRÉSIDENT :

770

Est-ce que vous m'avez bien dit qu'il y avait une frayère d'esturgeon jaune en aval de Joliette?

M. PIERRE MARTEL :

775

Exact.

LE PRÉSIDENT :

780

Il est assez résistant l'esturgeon jaune, je dois comprendre, puisque Joliette, son usine d'épuration n'est pas en état de fonctionner et donc, il y a une espèce de lâcher assez lourd de pollution dans la rivière l'Assomption qui n'a pas un débit très considérable.

M. PIERRE MARTEL :

785

Je pourrais demander, si vous permettez, à Pierre Fournier, chef du service de la faune chez moi, de vous donner quelques renseignements complémentaires peut-être?

LE PRÉSIDENT :

790

S'il vous plaît.

M. PIERRE FOURNIER :

795

Voici, en fait, il y a deux frayères de l'esturgeon, une en aval aussi de l'usine à Crabtree. Remarquez, c'est assez résistant. C'est un poisson, un reliquat des temps anciens, qui peut vivre jusqu'à je ne dirais pas cent ans, mais pas loin. Ils vont vers les sites qui naturellement les appellent. Et il a une forme de résistance. Ce n'est peut-être pas le poisson qui va mourir le premier s'il y a un problème toxique ou d'autres choses, mais c'est des poissons qui vont venir à une période de l'année pour se reproduire, à la suite de quoi, les oeufs, une fois éclos, dévaleront. Alors, ils ne passeront pas nécessairement l'année là. Ils vont être là à cette période-ci, comme d'ici quelques semaines, au printemps.

805 L'impact de ces sites de frai là, ça va sur toute la problématique de l'esturgeon allant jusqu'au lac Saint-Pierre. Ces poissons-là, en fait, fraient dans ces deux rivières-là, dans la rivière des Mille Iles et il y a un autre endroit dont j'oublie le nom, mais pas tellement loin, à Rivière-des-Prairies, à rivière des Mille Iles, mais je ne sais pas le site précis à rivière des Mille Iles. De toute façon, ces poissons-là servent à une dynamique de population globale du fleuve. Ils viennent se reproduire, ils montent au printemps, un peu dans le style des saumons, mais à petite échelle. Et puis c'est un appel d'eau qui leur convient.

810 En aval de l'Île Vessot ici sur la rivière l'Assomption, c'est des conditions très importantes pour eux. Bien entendu, au printemps, il y a beaucoup plus d'eau, à part cette année là, les toxiques sont peut-être moins concentrés, de sorte que ça n'a pas éliminé la population, ça n'a pas éliminé le site de frai.

815 Et l'étude qu'on va faire va voir de quelle façon le fait qu'on aménage cette usine-là, ça soit très favorable ou relativement favorable à la population. On s'attend, nous, à une augmentation de la qualité du site et peut-être qu'il n'y aura pas beaucoup plus d'esturgeons qui vont venir frayer, mais il y a certainement, à notre façon de penser, il y a certainement un apport très positif sur les jeunes qui vont éclore.

LE PRÉSIDENT :

J'ose espérer!

825 **M. PIERRE FOURNIER :**

Nous aussi.

830 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien.

835 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Pouvez-vous nous expliquer la problématique des lieux d'enfouissement sanitaire dans la région? On en note trois, si j'ai bien compris, dans le portrait régional. Donc, quel est l'état de ces lieux d'enfouissement sanitaire là et leur impact sur les eaux de surface et souterraine?

840 **M. PIERRE MARTEL :**

Comme il y en a peu, monsieur Genest, on va se permettre de vous donner peut-être un petit briefing sur chacun d'entre eux. Et je vais demander, monsieur le président, avec votre

845 permission, à Pierre Paquin, chef du service de l'environnement à la Direction régionale, de vous présenter chacun de ces sites-là en bref, du point de vue eau évidemment.

LE PRÉSIDENT :

850 Ça va.

M. PIERRE PAQUIN :

855 Bonjour! Il y a, comme monsieur Martel le mentionnait, dans la région Lanaudière trois lieux d'enfouissement sanitaire. Dans un premier temps, je vais vous les identifier. Il y a le lieu exploité par l'Usine de triage Lachenaie, qui est située à Lachenaie en bordure de l'autoroute 640, près des limites qui déparent les Municipalités de Lachenaie et de Mascouche. Il y a un lieu d'enfouissement sanitaire exploité par la compagnie Services Sanitaires RS incorporée, qui est situé à Saint-Thomas dans la Municipalité de Joliette et également à Sainte-Geneviève-de-Berthier dans la MRC d'Autray. Ce sont ces deux sites-là qui sont en exploitation actuellement.

860 Et il y a un troisième site, qui est le site appartenant à Construction Bérou inc., exploitée sous la raison sociale à l'époque de Services Sanitaires Transwick, qui a cessé ses activités en 1993, à Saint-de-Matha, ayant atteint sa capacité autorisée d'exploitation.

865 Donc, sur le site de Usine de triage Lachenaie, c'est un site d'enfouissement sanitaire qui est dans la catégorie des sites étanches. Donc, c'est un site qui est installé ou exploité sur un sol avec un couvert d'argile, qui fait en sorte que le site soit imperméable.

870 Donc, l'ensemble des eaux de lixiviation, eaux de lixiviation étant le produit de la décomposition des déchets, ce lixiviat-là est capté et traité dans un premier temps dans des bassins où on va déjà, dès lors, réduire les charges contaminantes, DBO, matières en suspension, dont les DCO, ces choses-là, et les eaux sont ensuite de ça rejetées en amont de l'usine d'épuration municipale des municipalités de Mascouche et de Lachenaie. Donc, c'est un site qui capte l'ensemble de ces eaux de lixiviation et qui, après traitement, les rejette pour un traitement plus fin encore au réseau municipal, à l'usine municipale.

875 Il y a l'autre site en exploitation, Services Sanitaires RS. C'est un lieu d'enfouissement sanitaire qui exploite avec une approche dite par atténuation. Donc, à ce moment-là, ce site-là n'est pas étanche. Il est exploité sous -- le sol sous-jacent au site est un sol qui n'est pas imperméable, qui est perméable.

880 Donc, le principe d'atténuation de ce type de site-là est de faire en sorte que la nature puisse permettre le traitement du lixiviat avant que la nappe d'eau souterraine puisse faire résurgence dans un réseau hydrographique de surface. Donc, il y a production de lixiviation. Le lixiviat atteint la nappe d'eau souterraine et par un procédé biologique naturel subit un traitement

et donc voyage suffisamment longtemps dans la nappe d'eau souterraine pour, lorsqu'elle fait résurgence, respecte la réglementation applicable.

Construction Bérou qui, comme je le mentionnais tantôt, n'exploite pas actuellement, est un autre site dit par atténuation. Donc, c'est un peu le même principe. Il y a des eaux de lixiviation et ces eaux-là cheminent un certain temps et font résurgence dans l'environnement. Dans ce cas-là particulier de Saint-Jean-de-Matha, l'historique du site nous avait amenés à voir, à constater que l'épuration naturelle n'était pas efficace pour respecter les normes. À ce moment-là, ce qui devait et ce qui était fait, c'était l'interception, le captage et le traitement au besoin de ces eaux-là avant rejet dans l'environnement.

Pour ce qui est des eaux de surface, monsieur le commissaire, de la façon dont ces sites-là sont gérés, il y a obligation pour les sites de faire un recouvrement journalier des déchets. Donc, c'est le principe de laisser le moins de superficie possible à découvert et de permettre à la quantité la plus petite d'eau de pénétrer à l'intérieur du site et de refermer le tout, et de convenir d'une géométrie en termes de pente, de recouvrement, d'ensemencement de végétation pour permettre aux eaux de surface de s'écouler à l'extérieur et de ne pas pénétrer, de ne pas prendre contact avec les déchets. Encore là, il y a une obligation de qualité d'eau pour ces eaux de surface là.

Mais règle générale, si les sites sont correctement exploités, ce qui est le cas, les eaux de surface ne créent pas un problème en termes de contamination.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Alors, les trois sont conformes à la réglementation, actuellement?

M. PIERRE PAQUIN :

Comme je mentionnais, il y en a un qui n'exploite pas, mais pour lequel l'exploitant Construction Bérou fait un certain nombre d'échantillonnages. Il y a eu des épisodes où une ou plusieurs des résurgences ne respectaient pas les normes. Et à ce moment-là, tel que la réglementation le stipule et le prévoit, ces eaux-là sont captées, interceptées, captées, pompées et amenées dans un bassin pour traitement.

Pour les deux autres, il n'y a pas de problème de non-conformité.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Et dans les trois cas, il y a un suivi des eaux de lixiviation et des eaux souterraines?

M. PIERRE PAQUIN :

930 Bon, pour celui de Lachenaie, il y a un réseau de piézomètres d'installé en périphérie qui, dans le fond, est une barrière ultime de vérification. On a les eaux en amont, les eaux en aval, mais le site en lui-même a un historique technique démontré d'étanchéité. Donc, c'est suivi par un réseau de piézomètres.

935 Pour ce qui est de RS et de Bérou à l'époque, c'est la même chose, il y a des stations de mesures, qu'on appelle des piézomètres, qui sont des puits installés en pourtour du site, où effectivement on fait -- c'est-à-dire que les exploitants font les analyses nécessaires. Et pour ce qui est de Bérou, il y a un programme de suivi beaucoup plus pointu sur l'ensemble des résurgences et il y a un programme de suivi qui est réalisé par le propriétaire.

940 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Pour le site qui n'est plus en opération, est-ce qu'il y a un plan de fermeture et postfermeture qui est déjà adopté?

945 **M. PIERRE MARTEL :**

Or, monsieur Genest, sur cette question, il y a actuellement des tractations entre la Municipalité et l'exploitant à l'effet de reprendre possession du site avec certaines aides gouvernementales, par un projet de loi privé probablement ou autrement. La Municipalité actuellement est en négociation pour faire l'acquisition du site afin de le fermer et les questions du suivi sont en échange actuellement entre la Municipalité et l'exploitant, et nous suivons ces échanges et ces discussions.

955 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Merci.

Mme GISELE GALLICHAN, commissaire :

960 Ma question, monsieur Martel, quitte à ce que nous y revenions de façon plus précise et plus pointue au cours des prochaines heures et prochains jours, vous avez dit tout à l'heure à monsieur le président que vous alliez élaborer sur une collaboration entre votre Ministère, le ministère de l'Agriculture et aussi la Santé et Services sociaux. Est-ce qu'on peut au moins savoir, est-ce que c'est spécifiquement sur la pollution d'origine agricole ou si vous incluez aussi l'actuel état de la rivière dû à l'usine du Grand Joliette qui n'opère pas?

M. PIERRE MARTEL :

970 Alors, je vais essayer de vous raconter ça le plus simplement pour qu'on se comprenne tous. En aval de la rivière l'Assomption, aux usines de filtration des villes de Repentigny, Legardeur et l'Assomption, les exploitants de ces usines de filtration, à savoir les municipalités, par la voie de leurs dirigeants, nous ont signifié à plusieurs reprises dans les dernières années qu'ils observaient périodiquement des pointes dans l'année où ils avaient besoin d'ajouter énormément de produits pour faire la surchlororation. Ce qui voulait dire que l'eau qu'ils pompaient, qui vient de la rivière l'Assomption, subissait épisodiquement des pointes de pollution qui nécessitaient des doses supplémentaires au traitement habituel. Et on nous demandait d'essayer de les aider à expliquer ces pointes.

980 Pourquoi c'est un problème qui intéresse la Santé, notamment, et nous? Parce que cette surchlororation-là peut, je dis bien «peut», amener certains problèmes à la santé par production - je ne voudrais pas entrer dans des explications scientifiques - mais par production de certains dérivés chimiques ou etc.

985 Alors, en collaboration avec le docteur Fortin de la Santé et nos collègues de l'Agriculture aussi, nous avons eu l'opportunité, il y a quelque temps, d'élaborer un projet commun qui permettrait de mettre nos connaissances en commun sur ce territoire en faisant une hypothèse, un postulat, que la pollution diffuse des eaux de surface du bassin agricole, donc du bassin sud de la rivière l'Assomption particulièrement, avait un certain lien avec la qualité des eaux pompées par les usines de filtration. Et chacun d'entre nous, que ce soit au MAPAQ, à la Santé, à notre Ministère ou encore dans chacune de ces trois municipalités, avions des lectures ou des instruments de mesures de différentes natures.

995 Alors, nous avons eu l'opportunité d'avoir à notre service commun une jeune diplômée dans le cadre du programme d'embauche de jeunes diplômés au gouvernement du Québec, qui est dédiée à ce projet et qui a pour mission actuellement, depuis quelques mois et pour deux ans, de colliger l'ensemble des données de tous les partenaires pour essayer d'établir s'il y a des corrélations entre ce que les inspecteurs observent en milieu agricole, ce que nos collègues du MAPAQ connaissent de la situation des fermes et ce que nos collègues de la Santé observent aussi au niveau que ce soit épidémiologique ou autrement. Et ces travaux sont menés en collaboration et en supervision concertées par les trois ministères et en utilisant aussi

un instrument moderne qui est la géomatique, qui nous permet d'établir de façon plus documentée et illustrée la mise en commun de nos banques de données.

1005 Alors, ce projet-là en est au démarrage depuis octobre, novembre. En juin, nous aurons une première rencontre collective avec plusieurs partenaires pour faire état de l'avancement de ces travaux-là et, un peu plus tard dans l'année, soumettrons sans doute un premier rapport d'étape de ce projet qui, pour nous, a un horizon actuel de deux ans. Sont associés aussi à cette démarche et le seront encore plus dans les mois à venir les organismes du milieu, comme le Conseil régional de l'environnement, comme la CARA, et d'autres.

1010 **LE PRÉSIDENT :**

Pouvez-vous me rappeler le nom des trois municipalités concernées?

1015 **M. PIERRE MARTEL :**

1020 L'Épiphanie, l'Assomption et Repentigny, qui ont toutes trois une usine de filtration, qui n'a pas nécessairement le même âge, pas nécessairement la même configuration, pas nécessairement la même technologie non plus, évidemment.

1025 **LE PRÉSIDENT :**

Et les trois puisent leur eau dans la rivière l'Assomption?

1030 **M. PIERRE MARTEL :**

Exact. Bien, c'est-à-dire l'Épiphanie, c'est dans la rivière l'Achigan qui est dans le bassin agricole cependant, évidemment.

1035 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord, ça lui ressemble, très bien. Alors, ça va pour ce premier round? Alors, un round citoyen maintenant.

1040 Monsieur Richard Imbeault, s'il vous plaît.

M. RICHARD IMBEAULT :

Bonsoir, monsieur le président! Mon nom est Richard Imbeault. Je suis de l'Action municipale de La Plaine qui est un organisme politique, et je suis accompagné de Martin St-Louis.

LE PRÉSIDENT :

1045 Martin?

M. RICHARD IMBEAULT :

1050 Martin St-Louis. Je suis heureux de voir que ce soir, enfin, il y a une commission qui siège suite au symposium qui a eu lieu en 97. D'ailleurs, j'étais à ce symposium et j'intervenais à chaque fois pour dire qu'il faudrait qu'il y ait un débat public, un réel débat public sur l'eau.

1055 Actuellement, on a un débat public, mais qui est un petit peu biaisé parce que le moratoire sur le captage d'eau n'a pas été appliqué. Et venant d'une région où le captage d'eau est important, c'est-à-dire La Plaine, on n'a pas de rivière très proche, donc le captage d'eau, pour nous, c'est important, et il n'y a pas de moratoire.

1060 Le deuxième aspect, je fais aussi partie de Eau Secours! Vous savez que Eau Secours! est un organisme qui défend les citoyens, en fin de compte, pour que l'eau ne soit pas privatisée dans chaque ville, dans chaque municipalité. Pour nous, c'est bien important que l'eau ne soit pas privatisée et c'est une matière qui appartient au peuple.

1065 Quand vous parlez tout à l'heure de... j'ai vu en vrac, de l'eau en vrac. Moi, ça me fait un peu peur quand on parle de l'eau en vrac parce que l'eau en vrac, si vous regardez l'ALENA, la fameuse entente de l'ALENA, il est prévu... puis je vais juste vous faire un portrait physique parce que je suis bien expressif normalement. Un camion traverse la ligne des États-Unis avec plein d'eau dedans. Ça, c'est un camion en vrac. Présentement, l'eau embouteillée, c'est correct. On peut la passer, c'est correct, on l'envoie n'importe où. Mais un camion-citerne traverse la ligne américaine et ça fait partie de l'ALENA.

1070 L'ALENA, ça veut dire quoi, ça, en gros? Pourquoi un camion en vrac traverse les États-Unis, puis bon, on a le droit d'aller vendre notre eau. Si toutefois, nous, on manque d'eau ou si on refuse de vendre de l'eau suite à ce passage d'eau qui est, en fin de compte, comme l'alcool dans le temps, si on fait ce passage d'eau là, on peut être comme la Colombie Britannique, par exemple, la Colombie Britannique, face à l'ALENA, est poursuivie pour 50 millions \$ pour avoir fait une transaction... elle n'a pas voulu faire une transaction avec les États-Unis.

1080 Nous, au Québec, si on transporte l'eau aux États-Unis et on refuse à un moment donné... parce que c'est sûr que la consommation d'eau, je vis à La Plaine présentement, on a déjà des problèmes d'eau à ce temps-ci. Ça fait qu'imaginez-vous, la pression d'eau est basse, les gens se plaignent, ils sont tous en les T, puis les C, puis tous ces mots-là, tous ces verbes-là, toutes ces conjugaisons laïques. C'est quelque chose de bien important si on tombe dans le panneau de transporter l'eau à l'extérieur. Imaginez, nous, on est à La Plaine et on a de la misère à avoir de l'eau.

1090 Je pense qu'il est temps qu'on fasse un vrai débat. Puis actuellement, je pense que le débat ne pourra pas se faire réel parce que ça prend un moratoire avant. Parce que déjà, il y a eu plusieurs entreprises qui ont fait des demandes pour capter de l'eau un peu partout à travers la province. Puis je le fais, moi, en tant que politicien c'est-à-dire de ma ville, et je ne suis pas élu encore et j'ai l'intention de me faire élire. Par contre...

LE PRÉSIDENT :

1095 C'est une candidature annoncée.

M. RICHARD IMBEAULT :

1100 Exact. Non, mais ce qui est drôle dans ce cheminement-là, je ne veux pas me ramasser comme les gens de Franklin. Les gens de Franklin, tout le Conseil de ville s'est ramassé, après une bataille avec Danone, s'est tout ramassé hors du conseil parce qu'ils ont finalement réussi à vaincre Danone et son captage d'eau. Présentement, il y a Coca Cola qui est rendue près de Franklin et ils sont déjà à s'installer pour le captage d'eau par une compagnie de pommes, dans ce coin-là.

1105 1110 Donc pour nous, c'est sûr qu'à La Plaine, on est pris, et on n'a pas des rivières proche - c'est sûr qu'il y a la rivière l'Assomption, mais c'est loin en bébitte monter un tuyau jusqu'à La Plaine - on est pris avec le captage d'eau. Et pour nous, c'est important qu'il y ait un moratoire pour l'instant pendant cette consultation publique là.

C'est le commentaire que j'aimais apporter à la Commission. Puis sur ce, je suis ouvert à vos questions, si vous en avez.

LE PRÉSIDENT :

1115 C'est bien correct. Dites-moi, la Ville de La Plaine, elle est alimentée par des sources souterraines?

M. RICHARD IMBEAULT :

1120 C'est tout par la nappe phréatique. On n'a pas de rivière comme telle qui...

LE PRÉSIDENT :

1125 Non, non, ça...

M. RICHARD IMBEAULT :

1130 C'est ça.

1135 **LE PRÉSIDENT :**

Mais est-ce que vous avez un aqueduc municipal chez vous?

1135 **M. RICHARD IMBEAULT :**

Oui, on a un aqueduc municipal qui pompe l'eau.

1140 **LE PRÉSIDENT :**

Et donc, votre aqueduc est alimenté par des puits?

1145 **M. RICHARD IMBEAULT :**

Oui, par un puits, par certains puits, deux puits. Il y en a deux, je pense. Il y a deux puits, je pense. Ils sont en train d'en forer un troisième pour avoir de l'eau.

1150 **LE PRÉSIDENT :**

Parce qu'il y a un développement domiciliaire considérable dans votre coin?

1155 **M. RICHARD IMBEAULT :**

Non, ce n'est pas qu'il y a un développement considérable. C'est que la structure a été mal faite en partant. Donc, si tu as une structure qui est mal faite en partant, puis que tu ne prévois pas les tuyaux en conséquence, tu te ramasses avec une baisse d'eau partout. Ça fait que ça ça coûte beaucoup d'investissement, puis c'est de l'investissement qui se fait pour rien au niveau... on aurait dû prévoir ces choses-là.

1160 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, la Municipalité chez vous est en train de procéder au creusage de nouveaux puits?

1165 **M. RICHARD IMBEAULT :**

1170 Ils sont en train de procéder à un nouveau creusage présentement, mais on n'a pas... même, ils en ont fermé un. On en avait trois, on en a deux. Ils en ont fermé un qui est au nord de La Plaine, tout à fait au nord de La Plaine et ils l'ont fermé. Ça, ça fournissait le village uniquement, le Village de La Plaine. Parce que vous savez que La Plaine est séparée en village, en domaine...

LE PRÉSIDENT :

1175 La paroisse.

M. RICHARD IMBEAULT :

1180 ... en camping, bon. Donc, le village était fourni par cet aqueduc-là. Ils ont fermé l'aqueduc parce que sous le prétexte que les pompes étaient... ils ne pouvaient pas réparer les pompes parce que c'était du mécanisme français, ça aurait coûté une fortune. Et bientôt, aujourd'hui ou demain ou cette semaine, ils vont nous annoncer un immense terrain de golf sur ce terrain-là, juste en arrière de cette pompe-là. Si vous savez ce que ça peut coûter en eau un terrain de golf, vous pouvez vous imaginer que nos problèmes d'eau ne sont pas finis.

1185 **LE PRÉSIDENT :**

1190 Oui, puis il y a des problèmes d'entretien aussi à propos d'un golf. Je ne veux pas faire de politique municipale puis...

M. RICHARD IMBEAULT :

Non, non.

1195 **LE PRÉSIDENT :**

1200 ... entrer dans vos stratégies, je veux juste vérifier auprès du ministère de l'Environnement si vous avez une demande de la part de la Municipalité de La Plaine pour le creusage d'un nouveau puits. Parce que normalement, je pense que si c'est un puits municipal pour alimenter, normalement c'est un projet qui doit être autorisé par le ministère de l'Environnement.

M. PIERRE PAQUIN :

1205 Monsieur le président, sous toute réserve d'une vérification, je crois qu'effectivement nous sommes saisis actuellement d'un projet. Je vois passer des dossiers chez moi. L'usine de

filtration La Plaine, c'est, je pense, un dossier actif. Mais je pourrais vous le confirmer demain, entre autres, si nous avons...

1210 **LE PRÉSIDENT :**

Attention, vous me parlez d'une usine de filtration?

1215 **M. PIERRE PAQUIN :**

1220 Bien, c'est parce que dans notre jargon à nous, pompage, traitement, ces choses-là, c'est comme un vocable que les gens utilisent par rapport au réseau d'égouts, aqueduc, ce qu'on appelle toute la question des conduites, ces choses-là. Je vous dis bien sous réserve d'une vérification que je pourrai faire tôt demain matin, mais je pense que nous avons une demande actuellement.

LE PRÉSIDENT :

1225 Parce qu'il est assez rare en soi que de l'eau souterraine soit ensuite filtrée. Elle est parfois traitée ou chlorée, c'est assez rare qu'elle est soumise à un traitement considérable.

M. PIERRE PAQUIN :

1230 Si vous permettez, je pourrais vérifier tôt demain matin, vous donner une réponse plus certaine demain dans le courant de la journée.

LE PRÉSIDENT :

1235 Pouvez-vous nous expliquer les mesures que vous prenez? Parce qu'il y a des gens de Rigaud qui sont venus puis qui nous ont expliqué leur cas où la Ville avait été autorisée pour un puits, puis elle a pompé plus qu'elle n'était autorisée. Alors, pouvez-vous nous expliquer les procédures que vous prenez avant d'autoriser un puits municipal et ensuite les contrôles que vous faites pour que le puits autorisé soit utilisé dans l'ampleur dans laquelle il est prévu.

1240 **M. PIERRE MARTEL :**

Monsieur Paquin va répondre.

M. PIERRE PAQUIN :

1245 Sans être un spécialiste de la chose, je vais tenter de vous expliquer ça tel que je le comprends, que je le vis. Effectivement, lorsque nous sommes saisis d'une demande de ce type-là, entre autres pompage de puits, ces choses-là, il y a, au sens de la Loi sur la qualité de

1250 l'environnement à l'article 32, obligation d'obtenir une autorisation préalable. Je dis bien «préalable». C'est, je pense, la clé de la démarche. Et à ce moment-là, le demandeur - en l'occurrence, souvent c'est une municipalité - à l'aide de ses ingénieurs nous présente un projet qui est soumis pour autorisation.

1255 Donc, à partir du moment où on reçoit un projet, l'ingénieur ou le consultant mandaté par la Municipalité a fait des évaluations, je dis bien théoriques, il a fait des évaluations pratiques, entre autres, sur la capacité du puits. Il y a des essais de pompage qui sont faits. Dans le jargon, je pense qu'ils appellent ça des 24 heures, des 36 heures.

LE PRÉSIDENT :

1260 On connaît les 24 heures dans d'autres circonstances mais --

M. PIERRE PAQUIN :

1265 Effectivement. Et vérifier dans le fond les évaluations théoriques qui ont pu être faites sur la nappe d'eau, sa capacité de se recharger. Il y a évidemment toute la question de la qualité de l'eau. Tantôt, vous parlez de l'eau souterraine, filtration, mais ce n'est pas nécessairement parce que c'est de l'eau souterraine qu'elle est propre à la consommation. Elle peut d'une façon naturelle contenir certains produits qui ne sont pas souhaitables dans l'eau de 1270 consommation.

1275 Il y a toute la question également des périmètres de protection que le Ministère encourage de plus en plus là-dessus. Donc, essentiellement ce qu'on dit, bon, on ne s'installe pas à côté d'endroits où il y a un risque, exemple: l'entreposage de produits pétroliers à côté d'un puits. Ce qu'on vise, c'est qu'il y ait des aires, des périmètres de protection.

Et effectivement, c'est le consultant de la Municipalité qui fait la démonstration au Ministère que cette eau-là, elle est à la fois en quantité et en qualité suffisantes.

1280 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, vous vous assurez aussi que si la Municipalité construit son puits, elle ne privera pas d'autres usagers qui ont déjà des puits en fonction et que ces puits-là ne seront pas taris.

1285 **M. PIERRE PAQUIN :**

C'est-à-dire que la Municipalité, dans la requête qu'elle nous fait, c'est elle qui a la responsabilité, elle-même, de faire ces vérifications-là et de nous attester qu'effectivement il n'y aura pas de problème là.

1290

LE PRÉSIDENT :

Elle le fait par une étude d'habitude, qui est une étude --

1295 **M. PIERRE PAQUIN :**

Hydrogéologique, exactement.

LE PRÉSIDENT :

1300 Oui. Et vous autres, vous vérifiez la qualité de l'étude?

M. PIERRE PAQUIN :

1305 On regarde la qualité de l'étude. Il y a des engagements professionnels de l'ingénieur. Il y a un consultant.

LE PRÉSIDENT :

1310 Mais ça peut se tromper un ingénieur des fois aussi. Est-ce que ça peut se tromper?

M. PIERRE PAQUIN :

1315 Je pense que personne n'est à l'abri de l'erreur. Je ne suis pas moi-même ingénieur.

LE PRÉSIDENT :

C'est plus facile dans ce cas-là.

1320 **M. PIERRE PAQUIN :**

1325 Mais effectivement, c'est quand même un domaine, monsieur le président, qui est, je pense, bien circonscrit. Ce n'est pas quelque chose où il y a énormément d'inconnu. Donc, l'ingénieur d'une firme est en mesure, je pense, d'avoir une certitude assez raisonnable lorsqu'il présente une demande au Ministère pour autorisation.

M. PIERRE MARTEL :

1330 Excusez, monsieur le président!

LE PRÉSIDENT :

Oui.

1335 **M. PIERRE MARTEL :**

Elle est reçue et analysée chez nous par des ingénieurs.

LE PRÉSIDENT :

1340

Monsieur Imbeault, juste pour revenir sur votre intervention, le fait qu'il n'y ait pas de moratoire sur l'eau souterraine, particulièrement pour les compagnies qui veulent embouteiller, les gens nous font souvent cette remarque-là, puis c'est correct et c'est légitime de le dire.

1345

La seule chose, c'est que la Commission, elle, elle continue son travail. Elle comprend qu'il y a un débat là-dessus, puis c'est correct que vous le disiez, mais nous autres, ça ne nous empêche pas de continuer de consulter. C'est notre fonction de consulter et on ne se changera pas en groupe de pression pour autant. Mais c'est très légitime que vous le fassiez.

1350

Pour ce qui est de l'eau en vrac, vous pouvez voir, dans les transcriptions du 17 mars, un certain débat, et on en a eu à d'autres occasions, on en a débattu de cette question-là. Vous avez raison d'être inquiet parce que s'il y avait de l'exportation en vrac, le mot «citerne» est utilisé et ça pourrait rentrer dans le domaine de l'ALENA. Ce que toutefois on a vérifié auprès du ministère de l'Environnement, il n'y a aucun projet à l'étude au ministère de l'Environnement sur la capacité d'exporter de l'eau en vrac actuellement.

1355

Et ce que monsieur Latulippe a dit puis répète fréquemment - on finit par se connaître avec les sessions - c'est que le coût de revient de l'eau en vrac actuellement est deux fois ou trois fois plus cher que la désalinisation. Donc, on peut penser qu'il n'y a pas pour l'instant eu urgence. Mais ça, c'est à déterminer.

1360

Pour ce qui est de détournement de rivière ou d'aqueduc ou de très grosse intervention, ça ne serait pas, ne pourrait pas être, autant qu'on peut comprendre, ne pourrait pas faire partie de l'ALENA parce que ça est exclu de l'ALENA.

1365

Il y a un problème tantôt qui a été posé et là, je vais aller le chercher parce que ça m'a intrigué. Êtes-vous capable de me redire ce que vous avez dit tantôt d'une compagnie qui traite, dans une municipalité du coin, de l'eau qu'elle prend dans la Beauce pour faire du Kiri? Est-ce que je me suis trompé? Est-ce qu'on a dit ça?

1370

1370 **M. PIERRE MARTEL :**

Oui, oui, on a dit ça.

1375 **LE PRÉSIDENT :**

C'est drôlement intéressant parce qu'on va...

1380 **M. PIERRE MARTEL :**

1385 Est-ce qu'on a une bouteille ici? Alors, on peut vous montrer ce que c'est. Donc, Kiri, c'est une marque de commerce d'une entreprise de Saint-Félix-de-Valois, qui est un embouteilleur essentiellement et qui fait - je ne veux pas faire sa promotion - et qui fait toutes sortes de produits liquides, que ce soit des jus, des liqueurs douces, des boissons gazeuses, enfin, toutes sortes de produits, qu'ils font ça en sous-traitance pour soit des entreprises de boissons gazeuses ou d'autres.

1390 Et notamment, ils embouteillent une eau qu'ils appellent eau de source naturelle, «l'eau de nos montagnes» disent-ils. Mais quand on lit l'étiquette, on voit bien que c'est une eau qui provient de Saint-Édouard-de-Frampton qui est une municipalité en Beauce. Donc, cette eau-là, elle est transportée, puisée là-bas, transportée par camion jusqu'à l'usine d'embouteillage - ce n'est pas une usine de traitement, c'est une usine d'embouteillage qui est à Saint-Félix-de-Valois - et remise sur le marché de distribution au détail.

1395 **LE PRÉSIDENT :**

1400 Donc, voici une eau qui est prise à Saint-Édouard-de-Frampton et qui est amenée ici. Quelle est la distance de l'un à l'autre, globalement? 150?

1405 **M. PIERRE MARTEL :**

Plusieurs centaines de kilomètres, 300-400 kilomètres.

1410 **LE PRÉSIDENT :**

Au moins 150 kilomètres?

M. PIERRE MARTEL :

1415 Oui, oui.

1415 **LE PRÉSIDENT :**

300-400, j'hésiterais, mais... tant que ça?

1420 **M. PIERRE MARTEL :**

Oui, oui.

1425 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, voici une eau qui est transportée en vrac, en camion-citerne, de ce site-là à ici et c'est rentable? C'est-à-dire que...

1430 **M. PIERRE MARTEL :**

Je ne veux pas me substituer à l'entreprise, il faudrait leur poser la question.

1435 **LE PRÉSIDENT :**

Non, mais on doit penser que c'est rentable, à moins qu'ils veulent la vendre à perte. Des fois, il y a des gens qui sont très dévoués comme ça. Donc, ça veut dire que voici un cas où c'est plus payant pour une compagnie de transporter de l'eau en vrac sur une certaine distance que de chercher ici des sources d'alimentation ou que de déménager son usine près de

1440 --

M. PIERRE MARTEL :

1445 Pour toutes sortes de raisons, sans doute. De la même façon, on pourrait se poser la question pour cette entreprise comme d'autres, qui sont de très grands consommateurs de sucre ou de dérivés du sucre ou d'aspartame ou de produits semblables, qui arrivent par camion aussi, importants, et ces produits-là ne sont certainement pas régionaux non plus. Alors, il y a un phénomène là qui est sans doute dû à la nature même de l'entreprise, de ses origines, de sa localisation et enfin...

1450 **LE PRÉSIDENT :**

Mais ça reste que, voyez-vous, monsieur, même si on dit les choses générales en disant que ce n'est pas rentable de le faire, on s'aperçoit qu'il y a un embouteilleur pour qui ça peut être rentable de le faire. Donc, ça veut juste dire que vous avez peut-être un argument en votre faveur.

M. RICHARD IMBEAULT :

1455 Ça peut être dangereux, dans le fond.

LE PRÉSIDENT :

1460 Faites-en ce que vous voulez.

M. RICHARD IMBEAULT :

1465 Non, non, je comprends.

LE PRÉSIDENT :

1470 Vous êtes un futur politicien, vous ferez votre argumentation.

M. RICHARD IMBEAULT :

1475 Oui, oui. Non, mais l'eau m'inquiète beaucoup, parce que je peux vous dire que les gens passent des fins de semaine complètes sans eau. Quand vous avez de la misère à remplir un bain, je peux vous dire que quand on pense que les gens veulent la transporter, on se pose certainement des questions.

LE PRÉSIDENT :

1480 On revient au bain serviette d'autrefois. Ça va?

M. RICHARD IMBEAULT :

1485 Oui, merci.

LE PRÉSIDENT :

1490 Merci, messieurs.

 Monsieur Genest.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1495 Puisqu'on parle de la Municipalité de La Plaine, on note à La Plaine, d'après un relevé du ministère de l'Environnement, un dépassement des concentrations en fluor. Alors, j'en profiterais pour demander à madame Fortin quels sont les effets sur la santé d'un dépassement en fluor?

1495

Mme SUZANNE FORTIN :

Tout dépend des concentrations et de la consommation. L'étude sur la fluorose dentaire est actuellement -- il y a une étude actuellement en cours sur la fluorose dentaire. Il y a quelques municipalités dans la région où on retrouve des concentrations du fluor qui dépassent légèrement la norme du règlement sur l'eau potable et pour lequel il y a un certain avis. Mais actuellement, l'exposition maximum, selon les connaissances que nous avons, c'est presque toujours via l'utilisation de pâte à dents fluorée et d'autres modes de traitement fluorés.

1505

LE PRÉSIDENT :

Ça va. Alors, je décrète une pause de dix minutes et on se retrouve. Il y a trois personnes qui sont en attente: monsieur Gaétan Bruneau, monsieur Jean Lacombe et monsieur Michel Lambert. À tantôt.

1510

(SUSPENSION DE LA SÉANCE)

(REPRISE DE LA SÉANCE)

1515

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Gaétan Bruneau, s'il vous plaît!

M. GAËTAN BRUNEAU :

1520

Bonjour! Premièrement, monsieur le président, dans votre introduction -- Mon nom premièrement, Gaétan Bruneau, Association chasse et pêche Lavigne, administrateur pour la ZEC Lavigne.

1525

Vous avez mentionné dans votre préambule qu'on avait droit à deux questions. Est-ce que vous me permettrez d'abord de faire des vérifications avant de poser des questions?

LE PRÉSIDENT :

1530

Si vous n'en avez pas quarante-deux.

M. GAËTAN BRUNEAU :

Non.

1535

LE PRÉSIDENT :

Alors, ça va.

1540 **M. GAËTAN BRUNEAU :**

J'aimerais avoir juste une petite vérification. Est-ce que quand vous parlez d'artificialisation de l'offre au niveau du poisson, est-ce que vous entendez par ça une artificialisation exagérée ou une artificialisation à partir du moment où il y en a une? Est-ce que le fait d'ensemencer 2 000 truites dans un lac fait qu'à un moment donné je fais de l'artificialisation de l'offre ou si c'est l'exagération qui amène ce terme-là?

LE PRÉSIDENT :

1550 Écoutez, je vais vérifier. C'est dans les documents que vous avez trouvé ça?
Artificialisation.

M. GAËTAN BRUNEAU :

1555 C'est un document qui m'a été remis ce soir et que je n'avais pas eu le plaisir de lire.

LE PRÉSIDENT :

1560 Oui, oui ça va, ça va. J'avais compris une « artification », c'est l'audition qui était mauvaise. On peut vérifier ça tout de suite auprès du ministère de l'Environnement.

M. PIERRE MARTEL :

1565 L'artificialisation n'est pas quantifiée dans le sens où à partir du moment où on introduit dans un plan d'eau des espèces ou des poissons qui n'y sont pas nés, qui n'y ont pas grandi, donc c'est de l'artificialisation, qu'on appelle aussi de l'ensemencement.

1570 Alors, on n'a pas quantifié si elle était exagérée ou pas. Elle est faite dans les pourvoiries notamment pour soutenir la demande. Donc, les lacs qui sont sur les territoires sous bail des pourvoyeurs sont généralement d'une certaine superficie avec un certain nombre de lacs. Et les pourvoyeurs avec les vérifications et disons les procédures d'usage vont rajouter généralement de l'omble de fontaine mais aussi d'autres espèces pour soutenir la pression de pêche pour leur clientèle.

1575 Est-ce qu'il y en a beaucoup? Dans la région ici, avec le nombre de jours/pêcheur moyen dans les pourvoiries à 25, c'est un nombre assez élevé. Il y a même au moins un pourvoyeur qui atteint 100 jours/pêche par hectare. Alors, c'est évident qu'avec une pression de

1580 pêche de tel ordre, il n'y a pas aucun lac au Québec qui peut soutenir une telle pression par voie naturelle.

M. GAÉTAN BRUNEAU :

1585 Conséquemment à cette réponse-là, une chose qui m'inquiète c'est justement ça, à un moment donné, est-ce qu'à partir du moment où j'ai 100 jours/pêche à l'hectare carré sur un lac, est-ce que normalement ce lac-là ne devrait pas plutôt s'appeler un étang de pêche? Ça devrait peut-être être déterminé.

1590 Deuxième autre chose que j'aimerais spécifier, on est quatre ZEC dans la région et les quatre ZEC font de l'ensemencement, alors ce n'est pas un problème qui est spécifique aux pourvoyeurs. C'est un problème qu'on retrouve également dans les ZEC.

1595 Actuellement c'est un problème qui n'est peut pas répandu, mais qu'il faudrait quand même prendre le temps de le prévenir de façon à ce qu'on évite que si dans le moment il y a un pourvoyeur qui a 100 jours/pêche/hectare, que ça ne devienne pas un pourvoyeur deux ZEC ou cinq pourvoyeurs deux ZEC, que ça devienne une exception à éliminer.

LE PRÉSIDENT :

1600 Là, c'est une opinion. On la reçoit comme une opinion. Ça va.

M. GAÉTAN BRUNEAU :

1605 C'est exact. Deuxièmement, au niveau des répertoires des barrages, à un moment donné, il est question de l'utilisation faunique et de l'utilisation de villégiature. De quelle façon la séparation entre les lacs qu'on appelle communément et de villégiature et de faune, de quelle façon ces séparations-là ont été faites?

LE PRÉSIDENT :

1610 Très bien.

M. GAÉTAN BRUNEAU :

1615 Et comme dernière question, j'aimerais savoir s'il est possible qu'on obtienne la liste des barrages que vous appelez sous la propriété du MEF et la liste des barrages qui sont également orphelins.

Alors, j'ai regardé dans le document, je n'ai pas réussi à trouver ces renseignements-là. Est-ce que ça serait possible qu'on les obtienne en tant qu'organisme gestionnaire de faune de la région?

M. PIERRE MARTEL :

1625 Monsieur le président, à la deuxième question, le Ministère actuellement est à valider son inventaire qu'il a réalisé l'an dernier. C'est un inventaire qui s'est déroulé durant l'été 98. Et au moment où on se parle, cet inventaire est en validation auprès des propriétaires de barrage, et dans les mois qui viennent, je crois que c'est à la fin de l'été, en début d'automne, le Ministère va effectivement rendre disponible et public régionalement toutes les informations associées à ces ouvrages.

LE PRÉSIDENT :

Alors quand ça sera fait, vous nous le donnerez auprès de la Commission puis on pourra le mettre sur nos choses. Ça va pour ça. Les lacs orphelins?

M. PIERRE MARTEL :

Quant à la classification...

1640 | LE PRÉSIDENT :

Les barrages orphelins, pardon, oui.

M. PIERRE MARTEL :

1643 Bien, c'est-à-dire les barrages orphelins, ça va être dans la même veine de la deuxième question. Quant à la question de la classification des lacs pour les fins de ces tableaux, les barrages qui servent à des fins de villégiature versus etc., on parle de l'usage majoritaire ou dominant, évidemment il y a des usages mixtes dans ça, mais essentiellement on parle tout simplement de l'usage dominant tel qu'il a été recensé lors de l'inventaire réalisé l'été dernier.

1650

LE PRÉSIDENT :

Et qui, à ce moment-là, fait ce recensement?

M. PIERRE MARTEL :

1660 C'est le ministère de l'Environnement qui a fait ce recensement dans la foulée du Rapport Nicolet sur le Saguenay à travers tout le Québec. Ça ne s'est pas fait seulement dans Lanaudière, monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

1665 Et les sources d'information à partir desquelles on se base en disant: celui-là c'est vraiment villégiature, cet autre-là c'est d'autres fonctions? Est-ce qu'il y a une catégorisation? Est-ce qu'il y a un document guide?

M. PIERRE MARTEL :

1670 Monsieur Fournier peut peut-être donner quelques explications complémentaires?

M. PIERRE FOURNIER :

1675 C'est une vocation à partir de ce qui se passe présentement. Les réservoirs, ça va de soi. De la pêche, il y en a à peu près partout. Il y a des villes à des endroits. Il y a des vocations de villégiature déjà identifiée notamment dans le plan de développement de la villégiature du ministère des Ressources naturelles, il y a des endroits où il y a des chalets de villégiature, mais ça n'est pas identifié comme des secteurs de développement de villégiature. Par exemple, lac Devenyns, il y a des chalets, mais on ne prévoit pas développer là, on a mis 1680 que pêche, voyez-vous? Alors, ça a été colligé de cette façon-là.

1685 Le plus difficile, c'est de parler de récrétouristique. Souvent, régionalement, ça n'a pas la même approche la villégiature avec les chalets et l'hôtellerie pour amener des clients. Mais c'est tout simplement un état de situation dans ce cas-ci, on ne parle pas de développement.

M. GAÉTAN BRUNEAU :

1690 Excusez-moi, est-ce qu'on peut dire que tous les lacs qui se retrouvent à tous les barrages qui se retrouvent à l'intérieur d'une ZEC seraient considérés comme des lacs fauniques? Ça a été mis dans la catégorie faune.

M. PIERRE FOURNIER :

1695 Il y a aussi des chalets à l'intérieur des ZEC, mais comme il n'y a pas de projet de développement de villégiature dans le plan de développement, c'est pêche. Ce n'est pas marqué ici, mais c'est de la faune.

LE PRÉSIDENT :

1700

Ça va?

M. GAÉTAN BRUNEAU :

1705

Ça va. Merci.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1710

Est-ce que dans cet inventaire, la fonction prise d'eau potable est indiquée ou sera indiquée dans l'inventaire dont vous parlez?

M. PIERRE MARTEL :

1715

Je ne crois pas, mais on pourrait vérifier, peut-être monsieur Latulippe et moi, auprès de monsieur Gosselin, qui est le directeur au ministère de l'Environnement de l'hydraulique qui a dirigé ce recensement.

LE PRÉSIDENT :

1720

C'est parce qu'il y a des régions dans lesquelles on nous spécifie lesquelles servent d'alimentation en eau potable.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1725

Alors, je vous pose la question autrement: pour la région, est-ce que vous avez la connaissance des lacs et des rivières qui servent de prise d'eau potable?

M. PIERRE MARTEL :

1730

Qui sont endigués pour des fins de réserve d'eau potable?

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1735

Oui.

M. PIERRE MARTEL :

On a cette connaissance. Je n'ai pas cette connaissance instantanée, mais on pourrait obtenir cette information.

1740

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1745

D'accord. Et dans ces cas de lacs et de rivières qui servent de prise d'eau potable, est-ce que des restrictions sont prévues pour protéger la qualité de l'eau, notamment, par exemple, concernant les embarcations, concernant les eaux usées?

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

1750

Je présume ici que c'est une nomenclature uniquement. Parce qu'on sait que la protection d'une prise d'eau relève du milieu municipal, donc ces spécifications-là ne devraient pas apparaître dans cette nomenclature-là, mais on va faire une vérification, mais ça serait assez étonnant.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1755

Mais vous n'avez pas l'information dans vos dossiers régionaux?

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

1760

Pas ce soir. Ah! Dans les dossiers régionaux, non.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1765

Et concernant les barrages, comment sont réglés les conflits d'usage en relation, par exemple, avec les niveaux d'eau?

LE PRÉSIDENT :

1770

On va revenir au lac Noir.

M. PIERRE MARTEL :

1775

Bien, comment sont réglés les conflits. Alors, les conflits qui sont portés à notre connaissance premièrement, puisque souvent ces conflits sont arbitrés localement par les usagers entre eux.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1780

Alors ça, c'est le meilleur règlement, les gens s'entendent entre eux.

M. PIERRE MARTEL :

1785 Bien sûr. Bien sûr. Il y a parfois certains conflits qui doivent être arbitrés autrement. Je pourrais peut donner l'occasion à monsieur Fournier, chef du service, de nous donner quelques exemples des processus utilisés.

M. PIERRE FOURNIER :

1790 Il y a des conflits privés. On a dit que les deux tiers des barrages étaient situés en terrain privé. Un exemple, c'est l'an dernier et l'année précédente, une pétition d'une vingtaine de citoyens voulait qu'on puisse baisser le niveau d'un petit lac et d'autres qu'on ne puisse pas baisser parce qu'on arrivait dans la conduite d'eau d'un individu récemment arrivé là.

1795 Sauf qu'au bout du compte, notre intervention se faisait au niveau de la Loi sur la qualité de l'environnement pour les normes riveraines ou la Loi concernant l'habitat du poisson, alors que c'était, la bataille était une bataille entre individus qui ne concernait pas nos lois. On a donné toute l'information à tout le monde, mais ça ne s'est pas réglé en fonction de nos lois, c'était des usages d'individus et le fait que de père en fils, on gérait l'eau, on baissait l'eau au printemps.

1800 1805 En voulant appliquer notre loi, on s'est rendu compte que si effectivement on n'autorisait personne à baisser le niveau de leur petit barrage à l'automne, on avait toute une bataille à faire.

Il y a beaucoup d'endroits où les petits barrages sont baissés et à défaut d'avoir la loi qu'on aura, à défaut d'avoir l'inventaire qu'on a, on avait entre nous autres une sorte de patate chaude de responsabilité aussi. Si le barrage n'est pas assez solide et moi j'interdis de le baisser, il y a un coup d'eau qui arrive, qu'est-ce qui se passe? Il y a une forme de tolérance, qui faisait en sorte que intervenons pour la Loi de la qualité de l'environnement dans le cas majeur ou en fonction de la Loi de la conservation de la faune pour les cas où ça concernait les espèces de poisson, mais pour la gestion privée, référons-en aux municipalités et aux individus.

1810 1815 Ce n'est pas du non-interventionnisme, mais il y a une analyse qui se fait présentement puis on voulait vraiment voir ça de façon concertée. On n'a pas les effectifs pour faire toutes les petites batailles et il n'y avait pas nécessairement de gros problèmes partout.

Donc, dans le cas privé, c'était une somme de petits problèmes et les problèmes n'étaient pas nécessairement relatifs à nos responsabilités.

1820 Dans la gestion de gros barrages, il y en a deux, il y en a plus que deux mais il y en a deux qui sont reliés à la variation des niveaux d'eau des réservoirs où Hydro-Québec est très présente, où il y a des protocoles d'établis et nous, on est partie prenante par le biais d'études globales, comme il s'est fait le long de la rivière Matawin, où le réservoir Kempt a été étudié. Mais on est pour nos volets d'espèces de poissons et de protection riveraine.

1825 Et il y a aussi des cas, comme au réservoir Taureau, il y a tout un comité de groupements régionaux qui sont concernés par la gestion des eaux du réservoir, par l'utilisation pour le développement et l'utilisation à des fins et municipales parce qu'il y a des gens qui vivent là, et touristiques. Il y a toutes sortes de problématiques associées. Dans ce cas-là, on ne prend pas de position directement, mais dans le fond on est à une étape de concertation.

1830 Il y a d'autres cas où des barrages comme au lac Maskinongé concernent notre Ministère directement. Ça, on intervient moins, c'est plus nos directions centrales, puis il y a des formes de protocole ou d'entente qui ont été négociés avec les municipalités. Mais on ne peut pas dire qu'on a d'autres interventions que celles qui sont associées avec la problématique générale des barrages et que nos experts en hydraulique ne sont pas en région, ils sont au central. Nous, on en est plus à une expertise d'application réglementaire et expertise de faune et de milieu naturel en région.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1840 Par rapport aux espèces aquatiques justement et aux habitats, quels sont les variables à considérer dans la gestion d'un niveau d'eau? Je sais qu'il y a des aires d'alevinage en particulier. Qu'est-ce qu'on veut considérer?

M. PIERRE FOURNIER :

1850 Il y a différentes problématiques. Il y a des espèces qui se reproduisent au printemps; d'autres à l'automne. Les salmonidés, les truites, c'est à l'automne. Dans le cas des truites mouchetées, ça peut aller dans les ruisseaux, on peut se débrouiller. Dans le cas du touladi, si ça fraie en lac puis on enlève l'eau, il n'y en a plus, vous voyez. C'est un des problèmes dans certains bassins, dans certains réservoirs de la rivière Matawin, mais pas nécessairement dans le Kempt, dans notre région.

1855 Dans le cas des frayères printanières, là c'est un problème. C'est un problème qu'on ne veut pas nécessairement prioriser par rapport à d'autres utilisations d'eau, mais comprenons, par exemple, qu'au réservoir Taureau, on l'étudie présentement. Si le poisson ne peut pas se rendre, si le brochet ne peut pas se rendre dans les marais pour se reproduire, il va trouver de petits habitats ici et là. Si les poissons sont tous concentrés au même endroit à l'automne, les petits vont servir d'alimentation aux plus gros, à un moment donné.

1860 Ce sont des appréhensions qu'on a. Il y a une certaine réalité aussi de dilution du produit quand il y a plein d'eau pour nos pêcheurs. Mais ce n'est pas simple et c'est ce qu'on fait quasiment barrage par barrage et réservoir par réservoir au Québec présentement.

M. GAËTAN BRUNEAU :

Excusez-moi?

LE PRÉSIDENT :

1870

Ça vous a ouvert une porte?

M. GAËTAN BRUNEAU :

1875

Vous venez de soulever un problème. C'est un peu relié à la question que je posais tantôt face à ce qu'on appelle communément un barrage orphelin. Un exemple vaut mille mots.

1880

On a dans la ZEC Lavigne un lac qui s'appelle le lac Hull, qui avait eu un barrage qui avait été fait par la Consol dans le temps qu'il y avait de la drave et des choses comme ça. Ensuite de ça, il y a eu des barrages de castors. Alors, éventuellement ce barrage est devenu un peu vétuste. C'est un barrage qu'on appelle communément orphelin.

1885

Et quand on a fait des vérifications avec les ministères intéressés, on nous a dit que vu que le barrage était orphelin, qu'il n'y avait pas personne qui avait de l'argent pour s'en occuper, que la seule solution c'était d'araser le lac. Je pense que ce n'est pas une solution.

1890

Et c'est dans ce sens-là tantôt que je parlais d'avoir la liste des lacs orphelins, de façon à ce qu'à un moment donné on puisse être capable de prendre les procédures de savoir c'est qui va avoir la responsabilité les lacs avec des barrages orphelins de façon à éviter que ces lacs-là soient, sous prétexte qu'on a un manque d'argent, qui est peut temporaire parce qu'à un moment donné les budgets sont serrés, bien, ce n'est peut pas une raison pour araser un lac, le baisser et puis en faire un lac à peu près mort pour les dix prochaines années.

LE PRÉSIDENT :

1895

Est-ce que c'est envisagé de votre côté, ça, de faire adopter un barrage orphelin par quelqu'un qui le prendrait?

M. PIERRE MARTEL :

1900

À court terme, il n'y a pas d'arasement de barrage en vue, ça c'est clair. Deuxièmement, la procédure de validation qui est en cours, c'est pour nous permettre justement de déterminer si tout ce qu'on a recensé colle à la réalité. Et les 11 barrages orphelins qui ont été pour le moment classés ou recensés dans la région de Lanaudière sur 696, montrent bien qu'il va falloir sans doute faire un petit effort pour déterminer qui est le papa ou la maman de ce barrage puisque, effectivement, un ouvrage orphelin, dépendant s'il présente ou pas certains risques ou certaines conséquences, il faudra bien que quelqu'un s'en occupe. À défaut, dans le moment, c'est l'État.

1910	M. GAÉTAN BRUNEAU : Merci.
1915	LE PRÉSIDENT : Merci.
1920	M. CAMILLE GENEST, commissaire : Une question que j'ai déjà posée au ministère des Ressources naturelles - et puisqu'on traite des barrages, je ne sais pas si vous avez maintenant des réponses là-dessus - dans le processus de classification des rivières, comment compte-t-on gérer les barrages existants?
1925	M. PAUL MEUNIER : À cette étape-ci, je ne pourrais pas vous donner une réponse, une orientation là-dessus, les ministères sont encore en discussion. Je peux prendre votre question en délibéré.
1930	M. CAMILLE GENEST, commissaire : Vous allez prendre ça en note, s'il vous plaît? Oui?
1935	M. PAUL MEUNIER : Oui.
1940	M. CAMILLE GENEST, commissaire : Merci.
1945	LE PRÉSIDENT : Monsieur Jean Coulombe, s'il vous plaît.
1950	M. JEAN COULOMBE : Soyez sans crainte s'il y a du papier, mais je ne suis pas un spécialiste, loin de là. Mesdames, messieurs, bonsoir! Gaston Hénault également, nous sommes du Regroupement Vert de Berthier. C'est un regroupement qui existe depuis un certain nombre

d'années. Vous me permettrez un petit préambule, monsieur le président, avant deux questions à vous livrer.

1955 Vous avez peut-être lu comme moi une note dans le journal Le Devoir, il n'y a pas tellement longtemps, d'un philosophe français qui a commis un bouquin avec un de nos compatriotes, monsieur Robitaille qui est correspond de La Presse à Paris, et qui nous disait en gros ceci, puis je pense que c'est de circonstance de se rappeler à tous ceci, que:

1960 « Notre époque, elle est ingrate, toute à elle-même, oublieuse, terriblement immodeste, convaincue de sa supériorité, convaincue qu'elle a tout compris alors même qu'en son sein germe et prospère l'inexplicable horreur. »

1965 D'entrée de jeu, je ne sais pas quelle mouche m'a piqué dans ma courte existence, mais ça fait quand même un certain nombre de fois que je suis obligé de monter au front avec des collègues pour débattre des causes qui, en soit, ne devraient pas exister.

1970 Ça a commencé dans les années 70 dans l'immobilier avec un fameux projet de Paravert Construction à Laval, qui était une horreur monumentale, mais balisé d'expertises à tout cran.

1975 Et peut-être que mon intervention sera peut-être une simple goutte d'eau discordante ce soir, et je ne vise pas des spécialistes en particulier des ministères, mais mon inquiétude, elle est sur la vérification des spécialistes, l'expertise scientifique.

1980 Pour avoir lu un peu, pour avoir déjà été, moi aussi, fonctionnaire considéré, entre guillemets, dans mon domaine comme un expert alors que maintenant j'ai le plaisir, sans vous faire baver, d'être à la retraite...

LE PRÉSIDENT :

1980 Ce qui ne vous enlève pas vos compétences.

M. JEAN COULOMBE :

1985 C'est un peu déprimant aujourd'hui de regarder comment tournent les choses de l'existence à travers et à partir de ces puissants du savoir puis du savoir-faire. Ce que Rifkin dans son bouquin appelle métaphoriquement «les manipulateurs d'abstractions» qui, en définitive, nous laissent toujours un peu avec les mêmes constats, ceux de la décrépitude, de la détérioration du milieu, de la contamination physique, psychologique, économique et sociale.

1990 Et les avocats, à la solde des compagnies bardées de sous et d'expertises pro une vision des choses, plaignent toujours non coupables, Sainte-Erreur Boréale à la fin. C'est tout, quoi!

- 1995 Alors nous, petits citoyens, on est un peu beaucoup inquiet avec les peu de moyens qu'on a de se présenter devant la Commission particulièrement au volet mémoire, et venir un peu vous dire simplement ce que de simples citoyens buveurs d'eau pensent de la situation de l'eau au Québec.
- 2000 Et ma première question, elle porterait sur ceci: comment la Commission peut nous assurer, d'une part, que toutes ces batteries d'expertises scientifiques qui vont déferler à gauche et à droite, selon les intérêts des uns et des autres, les compagnies et les producteurs, les consommateurs, ceux qui veulent exporter de l'eau, etc. --
- 2005 D'ailleurs, on a sauté tout à l'heure une partie du document qui s'appelait «La question de l'exportation de l'eau», c'est comme, en lisant ce document-là, on sentait qu'il y a déjà une idée préparée politiquement, celle de faire de l'eau une sorte de gigantesque machin financier au plan international, je ne sais pas.
- 2010 En tous les cas, voyez-vous, on a beaucoup de craintes là-dedans. Moi, c'est la première qui m'est venue à l'esprit en lisant ce document-là attentivement, tranquillement. C'est comme s'il y avait en filigrane une sorte de toile de fond déjà existante, comme s'il fallait convaincre les citoyens à partir d'expertises scientifiques, les surplus de production d'eau puis de quantités d'eau qu'on a au Québec, qu'il faut en faire une économie, qu'il faut en faire un geste économique, qu'on en a même trop de l'eau d'une certaine façon. On ne sait pas quoi en faire, donc vendons-la. Et nous, les buveurs d'eau, on se contentera de l'eau en poudre avec les lixiviats puis tout ce qui déferle dans nos fleuves puis dans nos rivières, etc.
- 2020 Alors, c'est ça ma première question. Comment faire en sorte que... j'écoutais monsieur Genest tout à l'heure qui posait une question à monsieur, sur le site d'enfouissement EBS ici à Berthier.
- 2025 Moi, j'ai lu le rapport du BAPE au complet, la brique sur les sites d'enfouissement au Québec et ce qu'on dit sur le site d'enfouissement de Berthier, c'est loin d'être beau quand on pense au dossier de l'eau, loin loin d'être beau.
- 2030 Moi, je vis à côté de la rivière Saint-Joseph, dont on n'a pas parlé dans votre document, et je n'ai pas besoin de 25 doctorats, vous savez, en biologie, en microbiologie pour savoir qu'est-ce qui se passe dans la rivière Saint-Joseph. Je n'ai qu'à regarder comme simple citoyen ce qui se passe dans la rivière Saint-Joseph. Et elle se jette dans le fleuve Saint-Laurent, à côté de chez nous.
- 2035 Mais je sais, par contre, qu'il y a des gens qui sont capables de se payer une multitude d'expertises scientifiques pour venir prouver que ce que moi j'observe comme simple citoyen, c'est un leurre, c'est une farce, c'est simplement un commentaire disgracieux qui n'a aucun fondement, aucun fondement scientifique, et qu'on oublie ça puis on passe à d'autres choses.

2040 Alors, la Commission que vous menez actuellement qui est extraordinaire, qui est capitale pour la réalité du Québec, particulièrement pour le domaine de l'eau, qu'est-ce qu'elle va faire? Est-ce qu'elle a en tête toute une batterie de moyens, de gestes pour s'assurer que expertise contre expertise, on va viser au maximum à l'objectivité dans l'esprit des orientations puis des grandes stratégies puis des grands objectifs qui sont dans le décor, ceux des citoyens, de la qualité de l'eau pour les citoyens, pour les collectivités? Ça n'exclut pas des activités économiques reliées à l'eau, il y en a, puis c'est bien qu'il y en ait.

2045 2050 2055 Mais principalement, que cette Commission-là ne soit pas, si vous voulez, une certaine forme de baptême, de sacralisation pour des individus ou des groupes à but lucratif ou des compagnies qui voudraient profiter de la situation via des batteries d'expertises scientifiques littéralement orientées vers des besoins particuliers, pour faire en sorte que ça passe comme dans l'an 40 et qu'on se ramasse dans 20, 30 ans avec des conséquences épouvantables au plan de la qualité de l'eau au Québec. C'est ma première question; j'en aurai une deuxième tout à l'heure.

LE PRÉSIDENT :

2060 2065 2070 Alors, c'est une question qui s'adresse tout à fait à la Commission plutôt qu'aux gens qui sont là.

2060 Je vous dirais comme commentaire que si le gouvernement a déjà décidé ce que vous envisagez, il n'a pas pris tout à fait les bons moyens pour y parvenir en nous demandant de tenir audience. On n'a pas cette réputation-là, et c'est le moins qu'on puisse dire.

2065 Qu'est-ce que nous faisons? La Commission que nous sommes n'est pas une commission dite scientifique et technique. Si elle l'était, ça serait une Commission Nicolet, ça serait autre chose.

2070 Elle a été confiée au BAPE dont la tradition est un peu différente, ce qui n'exclut pas la rigueur de la démarche intellectuelle et l'importance de la connaissance scientifique et technique, mais c'est vraiment une commission d'audience.

2075 Et donc, nous essayons de faire deux choses en même temps, c'est-à-dire de s'assurer de, à travers la démarche de type socratique, de questions et de réponses, de confrontation des savoirs entre experts et de savoirs entre les citoyens, de faire émerger une pensée critique qui permettra de temps en temps de dégonfler des ballons puis de temps en temps de réduire les marges d'incertitude entre ce qui -- parce que plus on peut réduire la marge d'incertitude, plus on devient capable de décider. C'est ça une des choses qu'on fait dans l'espèce d'opération intellectuelle qu'on mène.

On le fait dans le cadre d'une audience, donc dans un processus qui est constamment perméable aux citoyens et qui permet aux citoyens de poser la question à leur niveau. Parce qu'on sait bien là-dedans, vous et moi, qu'un expert n'a toujours d'opinion qu'en fonction de la question qu'on lui pose. Et que donc, la formulation de la question est absolument importante.

2085 Alors, notre démarche est une démarche analytique et critique. Au plan du soutien professionnel que nous avons, nous disposons d'une dizaine de jeunes professionnels, genre les deux que vous avez là et qui sont de bons spécialistes dans leur niveau, de compétence différence, en biologie, en hydrologie, en génie, en économie, etc., pour avoir l'ensemble des champs scientifiques évoqués. Et nous aurons probablement aussi un certain nombre d'expertises plus pointues quand on arrivera pour nous au moment d'écrire un rapport.

2090

Au plan des processus dans la première partie de l'audience, nous avons convoqué d'abord tous les ministères concernés pour faire le point sur les connaissances, nous faisons la tournée régionale pour nous assurer de la problématisation des questions à partir des gens qui y viennent.

2095

Et troisièmement, nous terminerons l'opération par une dizaine de journées thématiques dans lesquelles nous convoquerons un certain nombre, entre guillemets, d'experts, en tout cas de personnes-ressources plus équipées que la moyenne des gens, et la Commission va leur poser des questions et permettra aussi un débat plus large.

2100

Ce sont les processus qu'on a. Sont-ils bons? Sont-ils infaillibles? Je ne pense pas. On sait bien que dans la science, il y a toujours des faits et des valeurs, une structure mentale. La science n'est pas un acte purement objectif, c'est la mise en oeuvre d'un savoir par un acteur social qui est situé. Et ça, nous, on ne vient pas de Sirius, et quand on fera notre examen, on va le faire de la manière la plus transparente possible.

Popper dit que la science, ce qui fait la science, c'est sa réfutabilité, c'est sa démonstration de sa défaillance. Alors ça, le reste, on est dans cet exercice périlleux et c'est ça la perspective de base qu'on a.

2110

Je ne sais pas si mon collègue veut ajouter quelque chose? Mais si ça vous donne confiance, tant mieux, mais on ne peut pas aller plus loin que ça.

2115 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Oui, j'ajouterais, monsieur le président, que la Commission cherche justement à éviter les débats et querelles d'experts et elle a, de par son mandat, un billet à l'égard de l'examen des valeurs vécues et exprimées par les citoyens, des valeurs et des ambitions.

2120 Évidemment, elle a le devoir d'objectiver les prétentions et les connaissances qui sont apportées devant elle, vérifier les propositions qui lui sont faites, mais elle a la préoccupation d'examiner des hypothèses de principe de gestion de l'eau, de vérifier les attentes des citoyens, comment les citoyens, les groupes, les municipalités et les communautés peuvent s'y prendre pour régulariser les conflits et les usages relatifs à l'eau.

2125 Comment faire pour garantir l'innocuité de l'eau potable. Comment faire pour prévenir la détérioration des cours d'eau et des lacs du Québec. Et quelles sont les responsabilités, les rôles des uns et des autres. C'est un peu le champ de préoccupation de notre Commission.

2130 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Est-ce que vous me permettez un petit post-scriptum?

2135 **M. JEAN COULOMBE :**

Oui, madame.

LE PRÉSIDENT :

2140 Puisqu'on est trois.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

2145 Je puis vous assurer que quant à moi, vous connaissez sans doute ce qui a été mon ancienne vie, l'écoute des citoyens est une priorité. Et je n'ai pas de connaissances scientifiques, je ne suis pas un docteur en sciences, en chimie ou quoi que ce soit. J'ai passé l'essentiel de ma vie à écouter les savants et à vulgariser. D'abord, essayer de comprendre moi-même et ensuite communiquer tout cela dans des termes pour que les citoyens s'y retrouvent. Alors, je crois que mes deux collègues, avec leur formation aussi et leur sens de l'écoute, et ce que je peux, moi, de mon côté, apporter, je crois que vous n'avez pas à vous inquiéter quant à l'écoute des citoyens. C'est un morceau majeur de notre mandat.

M. JEAN COULOMBE :

2155 Merci. Petite deuxième question. C'est le vieil éducateur qui remonte à la surface. Est-ce que vous allez profiter de la Commission, est-ce que vous avez une stratégie d'arrêtée ou si c'est inclus dans votre mandat de faire oeuvre pédagogique auprès de l'ensemble de la population sur le dossier de l'eau.

2160 Parce que ce ne sont pas les exemples quotidiens au simple coup d'oeil qui manquent pour conscientiser davantage les gens sur l'importance de l'eau et des conséquences. Notre-Dame-de-Lourdes, cette semaine sur la route, un camion citerne déversait pas le trop-plein, le plein de résidus porcins dans le fossé. Je suis arrêté. On m'a dit de me mêler de mes chasses d'affaires. Voilà, c'est ça.

2165 **M. GASTON HÉNAULT :**

2170 Je voudrais ajouter, c'est que la rivière Saint-Joseph qui passe à peine à 300 pieds du site d'enfouissement n'a pas été mentionnée à nulle part par le ministère de l'Environnement. On sait que cette rivière-là, elle prend sa source dans les tourbières de Lanoraie, passe à peine à 300 pieds du site d'enfouissement et ça n'a pas l'air à être un problème pour le ministère de l'Environnement, puis je pense qu'à cette Commission-ci, je pense que l'eau qui passe à 300 pieds d'un site d'enfouissement, ça devait nous inquiéter.

2175 **LE PRÉSIDENT :**

Duquel de ces sites d'enfouissement parlez-vous, monsieur?

M. GASTON HÉNAULT :

2180 Sainte-Geneviève-de-Berthier.

LE PRÉSIDENT :

2185 Services Sanitaires RS.

M. GASTON HÉNAULT :

2190 Services Sanitaires RS. Je voudrais savoir pourquoi que le Ministère n'est pas inquiet au sujet de cette rivière-là puis, moi, ça fait des années puis je ne comprends pas. S'il pourrait m'expliquer ça à soir, je serais bien content.

M. PIERRE MARTEL :

2195 Monsieur le président, monsieur Paquin va esquisser une réponse.

M. PIERRE PAQUIN :

2200 Monsieur le président, je suis d'avis que la préoccupation de monsieur est fondamentalement sérieuse et justifiée. Et effectivement, sans confirmer la distance, 300 pieds ou pas, il me semble que c'est un peu plus grand, mais effectivement il y a une rivière qui est la rivière Saint-Joseph, qui passe à proximité du lieu d'enfouissement sanitaire.

2205 Et cette rivière-là est effectivement pour nous importante parce que, comme je le mentionnais tantôt à monsieur le commissaire Genest, ce site est un lieu dit par atténuation. Donc, si effectivement il y a des problèmes au niveau de la qualité du lixiviat et de ses résurgences dans l'environnement, il nous apparaît avec les directions d'écoulement des eaux connues des nappes d'eau souterraine, il s'agirait d'un endroit où effectivement l'eau ferait résurgence.

2210 Et il y a un certain nombre d'analyses qui ont été effectuées dans le passé en amont et en aval du site par l'exploitant du lieu d'enfouissement sanitaire et qui ont été présentées au ministère de l'Environnement, et qui tendent de démontrer qu'il n'y a pas d'impacts significatifs entre l'amont et l'aval, donc impacts liés aux activités du lieu d'enfouissement sanitaire.

2215 Mais je suis pertinemment d'accord avec monsieur que la qualité de la rivière Saint-Joseph est importante. Elle n'était pas dans le portrait parce qu'il y a un certain nombre de rivières au Québec et on a davantage ciblé les rivières où on a des stations de mesures et de suivi. Il n'y en a pas à ma connaissance sur la rivière Saint-Joseph, donc c'est une des raisons qui explique pourquoi la rivière n'est pas là. Mais ça n'enlève pas son importance ni son enjeu au niveau environnemental et au niveau de sa qualité.

LE PRÉSIDENT :

2225 Quand vous nous parlez des rivières, des fois souvent vous nous parlez des rivières de premier niveau, de deuxième niveau, de troisième niveau. La rivière Saint-Joseph, elle se situe comment?

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

2230 Marc Simoneau va répondre à la question.

M. MARC SIMONEAU :

2235 Je ne possède pas d'information en particulier sur la rivière Saint-Joseph. Il faudrait que je voie une carte topographique pour me familiariser avec les lieux.

LE PRÉSIDENT :

2240 Vous avez évoqué donc des contrôles qui ont été faits par le promoteur. Est-ce que dans le suivi que vous faites de ce site-là, est-ce que vous allez continuer à vous assurer qu'on ait des vérifications périodiques de l'amont et de l'aval pour s'assurer que, s'il n'y a pas eu pollution dans le passé, il n'y en ait pas non plus dans l'avenir?

2245 **M. PIERRE PAQUIN :**

Effectivement, monsieur le président, cela s'inscrit dans un tout un peu plus vaste qui est, en fin de compte, relié au suivi de la qualité des eaux souterraines du site.

2250 Il y a un certain nombre assez important de piézomètres positionnés en pourtour du site, à la fois en amont et en aval, et le suivi qui est demandé à l'exploitant comprend à la fois les piézomètres et la rivière Saint-Joseph. Donc, on va s'assurer que l'exploitant continue à faire les vérifications qui s'imposent afin d'évaluer ou de quantifier, si cela est nécessaire, l'impact ou les conséquences de la proximité du lieu d'enfouissement.

2255 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Est-ce que ces résultats sont rendus publics régulièrement?

2260 **M. PIERRE PAQUIN :**

2265 Ces résultats sont soumis au Ministère dans le cadre d'un rapport annuel, nous en avons reçu un il y a à peu près un mois. Et évidemment sous réserve des dispositions de la Loi d'accès à l'information, comme la Loi sur la qualité de l'environnement le prévoit, les résultats d'analyse sont disponibles à qui en fait la demande.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

2270 Mais il n'y a pas d'effort de divulgation de fait comme certains sites qui possèdent des comités de vigilance et de suivi, et qui ont l'obligation de rendre les résultats d'expertise publics?

2275 **M. PIERRE PAQUIN :**

Il n'y a pas, au moment où je vous parle aujourd'hui, de comité de vigilance à cet endroit. Je suis informé qu'il y a une démarche relativement avancée pour mettre sur pied un tel comité. Et à ce moment-là, il m'apparaît évident que, à l'intérieur du comité, l'exploitant sera saisi d'une telle demande et que les gens pourront avoir accès aux résultats. Mais pour ce qui est de nous au Ministère, plus particulièrement à la direction régionale, lorsqu'on nous pose la question, nous sommes en mesure de rendre publics les résultats.

2280 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Et il s'agit d'un site par atténuation. Quel est l'avenir de ce site-là puisqu'il est encore en exploitation? D'après les orientations du plan d'action, à quoi on doit s'attendre pour un tel site?

2285 **M. PIERRE MARTEL :**

L'avenir de ce site-là est évidemment relié à son permis actuel, à son certificat d'autorisation qu'il détient et à la durée de vie estimée du site et de sa capacité.

2290 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Il reste combien d'années?

2295 **M. PIERRE PAQUIN :**

De l'ordre de 25 ans.

2300 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

25 ans par atténuation?

2305 **M. PIERRE PAQUIN :**

Oui.

2310 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Il est temps qu'on adopte des orientations nouvelles, monsieur Latulippe?

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

Oui. Et je pense, monsieur le commissaire, oui effectivement...

2315 **LE PRÉSIDENT :**

On va changer d'audience.

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

2320

Comme, de toute façon, à plusieurs reprises les tribunaux l'ont souligné, une situation de pollution ne profite pas de droit acquis. Dans la nouvelle réglementation sur les déchets, les matières résiduelles, ce qui changeait de nom, la mise en décharge et l'incinération des déchets, les sites d'atténuation évidemment font l'objet pour une protection des eaux souterraines très étayé. Ce n'est pas un document qui est encore disponible mais en juin, donc au cours des audiences, on devrait être en mesure probablement de déposer un document à la Commission.

2325

C'est sûr, et ça j'aimerais le vérifier, si vous permettez, qu'est-ce qui se passe dans le cas où on a une constatation d'une pollution? Si je fais référence aux tribunaux, il n'y a pas de droit acquis à polluer. Donc, à partir du moment où une situation est connue et est polluante, les tribunaux ont toujours permis, sinon obligé le gouvernement ou le ministère de l'Environnement à agir d'une façon concrète.

2330

Si vous permettez, je profiterais de l'intervention pour un commentaire général sur la documentation, qui n'a peut pas été soulevé. Dans le portrait régional tout autant que dans la documentation générale -- dans la documentation générale, je le soulignais d'entrée de jeu que c'était une documentation qui n'était évidemment pas exhaustive et qui laissait beaucoup de place à la consultation et à la discussion.

2340

On peut faire à peu près la même référence au niveau du portrait régional. On l'a appelé Portrait régional, je pense même notre service des communications l'aurait peut-être qualifié d'autre chose, bilan peut-être. Ce portrait-là c'est, si on veut, une lecture rapide d'une situation. Et ça n'a pas du tout du tout, mais loin de là, la prétention de couvrir exhaustivement l'ensemble de la problématique régionale dans n'importe quelle région.

2345

Qu'on parle, par exemple, d'Abitibi où on a des milliers de lacs, on n'a pas la prétention d'avoir soulevé dans ce document-là toutes les problématiques.

2350

Donc, ce n'est pas par manque d'intérêt ou par désengagement vis-à-vis d'une problématique que nous n'avons pas évoqué la question que soulève monsieur au niveau de la rivière. Je pense qu'on laisse place justement à la Direction régionale d'aller un petit peu plus loin puis d'aller démontrer une problématique très localisée.

2355

Et je pense que dans ces portraits-là, il ne faut surtout pas chercher toutes les problématiques, on n'a pas pu, parce que vous auriez eu des documents de plusieurs pouces

d'épais et je ne suis pas sûr qu'on aurait pu les livrer à temps pour les audiences de la Commission.

2360 **LE PRÉSIDENT :**

Ça va, messieurs?

2365 **M. JEAN COULOMBE :**

Merci beaucoup.

2370 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, juste pour dire un mot de la question que vous avez posée et sur laquelle il n'y a pas eu de réponse par rapport à la dimension éducation. C'est entendu que notre Commission est d'abord une Commission d'enquête et donc on ne se transformera pas en éducateur ou autrement, mais le seul fait que nous rendons publique toute une série de documents qui existent déjà, là il y a une dimension éducative qui n'est pas négligeable.

2375 Dans les journées thématiques, nous sommes en train d'essayer d'obtenir qu'il y ait un 2 heures d'émission de télévision pour chaque journée thématique. Nous sommes en train de négocier les contrats pour ça et cela serait diffusé tout au long de l'été, ensuite pour montrer que les débats qui ont été en profondeur, qui ont été menés devant la Commission, puissent être accessibles à un public plus large.

2380 La troisième dimension de ça, elle est là, ça c'est la quadrature du cercle, c'est comment faire un rapport de commission qui soit lisible. Et ça, si jamais vous avez le secret, venez nous voir, s'il vous plaît. Ça nous fera plaisir.

2385 **M. JEAN COULOMBE :**

Je n'en ai pas malheureusement.

2390 **LE PRÉSIDENT :**

Merci.

2395 **M. JEAN COULOMBE :**

Merci. Bonsoir.

LE PRÉSIDENT :

2400 Monsieur Michel Lambert.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

2405 Monsieur le président, pendant que monsieur Lambert prend place, est-ce que je peux demander à monsieur Martel une précision qui, s'il ne l'a pas immédiatement, il pourrait peut-être nous donner les détails ultérieurement.

Est-ce qu'il y a des piscicultures dans la région de Lanaudière? Si oui, combien? Et est-ce que vous pouvez nous dire en même temps combien d'eau elles demandent chacune?

2410 **M. PIERRE MARTEL :**

2415 Il y a effectivement des piscicultures. Nous allons vérifier pour vous donner complément d'information quant au nombre. C'est un sujet qui nous intéresse évidemment. Et demain, probablement dans le courant de la journée, nous pourrions vous donner cette information pour la région de Lanaudière, madame Gallichan.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

2420 Avec quelques détails supplémentaires.

M. PIERRE MARTEL :

2425 Bien sûr.

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir, monsieur Lambert!

2430 **M. MICHEL LAMBERT :**

2435 Bonsoir! Madame la commissaire, messieurs les commissaires, messieurs. J'avais l'impression de me retrouver en 1996 lors des audiences du BAPE, dans lesquelles monsieur Genest était également commissaire, lorsqu'on parle du site d'enfouissement par atténuation. On s'aperçoit que trois ans plus tard, la problématique est toujours aussi aiguë.

2440 Mon nom c'est Michel Lambert, bien sûr, et je suis du Conseil régional de l'environnement Lanaudière. Juste peut-être un petit commentaire concernant le site par atténuation.

2445 Il reste que je pense qu'il serait opportun que le Ministère soit développer un protocole ou du moins informe la population sur la charge polluante qui serait reliée au permis actuel accordé à l'exploitant. Lorsqu'on entend parler par les gens du Ministère que là on a affaire à un contrat de 25 ans pour un site par atténuation, je pense que ça vaudrait la peine que le Ministère nous donne son appréciation de la charge polluante qui serait reliée à l'utilisation, pendant 25 ans, d'un site par atténuation sur la qualité des cours d'eau qui sont limitrophes au site. C'est un commentaire que je voulais formuler.

2450 **LE PRÉSIDENT :**

L'occasion était trop belle.

2455 **M. MICHEL LAMBERT :**

2460 Disons que je peux vous dire, monsieur Beauchamp, que c'est une des problématiques majeures que l'on traite depuis des années ici dans la région et, évidemment, je pense qu'on s'attendait à plus lorsqu'on a eu la chance et le bonheur d'accueillir le BAPE en 1996. Et là, bien, disons qu'on ne peut pas manquer notre coup. Encore une fois on retape sur le même clou. On est habitué. Peut-être que la prochaine, on sera encore là pour dire exactement la même chose, mais ce site-là doit absolument fermer.

2465 J'aimerais aborder un autre sujet et là, je vais arriver à des questions beaucoup plus précises. Moi, j'aimerais avoir des informations, si les spécialistes sont en mesure de me donner ces renseignements-là, de la lecture très en diagonale que j'ai faite malheureusement du document de consultation, il m'est apparu, et dans les explications également, dans la présentation qui a été faite ce soir, que la qualité de l'eau des puits individuels a été, je n'oserais pas dire évacuée, mais du moins abordée de façon ce qui m'apparaît très timide.

2470 Je me pose la question, dans le bilan régional, on parle qu'il y a 23 000 puits de surface ou de puits artésiens qui sont actuellement dans la région.

2475 En fin de compte, ma question a quatre volets. La première: est-ce qu'il y a un bilan de la qualité de l'eau potable concernant les puits individuels au niveau régional, au niveau du Québec, ou s'il y a des régions qui ont déjà établi ce genre de bilan-là?

Le deuxième volet de ma question: j'aimerais savoir c'est dans quel cadre juridique ou selon quelle mesure vient l'obligation de faire analyser l'eau d'un puits individuel à l'achat d'une maison?

2480 Le troisième volet de ma question qui se rajoute encore à la deuxième, évidemment, on sait qu'il n'y a aucun incitatif au niveau du suivi, selon ma connaissance du dossier, tu dois faire analyser ton eau à l'achat, mais après ça c'est laissé à la discréction du propriétaire. Dans ce cas-là, est-ce qu'il existe à certains endroits une forme de sensibilisation ou d'incitatif afin de

2485 faire analyser par le citoyen à titre individuel son puits de façon périodique, un peu comme il se fait dans certains endroits concernant la vidange de fosses septiques?

2490 Et le quatrième volet de ma question en ce qui concerne les puits individuels concerne, en fin de compte, de qui relève éventuellement un conflit ou une contamination de puits de surface ou de puits artésien? Comme exemple, l'image que j'ai, c'est un résident a un puits de surface puis il y a une cour à scrap qui s'ouvre en face. Et là, il y a des fluides contaminés qui coulent, qui polluent son puits de surface, de qui relève ce genre de situation litigieuse?

LE PRÉSIDENT :

2495 Merci. C'est une question qui est revenue quelques fois de manière épisodique dans l'audience. Je pense que c'est la première fois par ailleurs qu'on voit un barrage de questions bien organisé dessus, et c'est correct, on va aller chercher l'information.

2500 Est-ce qu'il existe un bilan des puits individuels au Québec sur une base régionale ou sur une base québécoise?

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

2505 Non, il n'y a pas de bilan. Évidemment, on peut faire un recensement à partir des données des municipalités parce qu'on doit avoir un permis de la municipalité pour ces puits-là. Mais je ne crois pas. Au niveau national, ça n'existe pas. Au niveau de la région?

2510 Évidemment, comme on vous l'a déjà souligné dans une audience antérieure, il y a les forages au niveau des puisatiers, mais vous avez compris que ça ne comprend pas tous les puits forés.

LE PRÉSIDENT :

2515 Alors, pour vous résumer un peu ce qui a été dit dans les audiences antérieures, si vous regardez dans votre document en page 9, vous allez voir qu'on parle de 6 800 puits qui font l'objet d'un rapport de forage puis après ça, à la fin, on dit: «On estime à 23 000 le nombre total des puits dispersés dans la région.» Ça, il y a des puits de surface et il y a des puits forés, des puits profonds, dont parfois il n'y a pas de rapport de forage parce que le puisatier qui doit remettre un rapport de forage ne l'a pas fait, soit parce que le dossier a été transmis au ministère de l'Environnement, et là on a eu de longs échanges là-dessus, le ministère de l'Environnement a ces informations-là, mais ne les a pas colligées depuis un certain nombre d'années à cause de ressources professionnelles insuffisantes.

2525 Et si vous voyez les transcripts, vous allez avoir les données là-dessus sur le personnel qu'il faudrait pour le faire, etc.

Donc, à votre première question, c'est non, il n'y a pas un tel portrait. Sauf qu'on s'aperçoit que dans certains coins, et par exemple ici donc on a parlé de 30 %, la proportion de gens qui s'alimentent à des puits individuels est très importante dans les régions. Les chiffres québécois sont trompeurs parce que vous sortez les grandes villes, Montréal, Québec, etc., et ça donne l'impression qu'il n'y a pas beaucoup de monde qui s'alimente en puits. Mais au plan régional, la proportion de puits individuels est assez importante, souvent au quart ou au tiers de la population. Premier point. Ça va?

M. MICHEL LAMBERT :

Oui, merci.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Là-dessus, je relancerais monsieur Latulippe. Est-ce que c'est dans l'ambition du BDH d'avoir un inventaire des puits, un inventaire complet des puits au Québec?

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

Vous allez me dire ce que c'est que le BDH

M. CAMILLE GENEST commissaire :

2550 Mon cher ami, c'est votre base de données hydrogéologiques.

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

Vous voyez comment je ne suis pas un spécialiste, il aurait fallu que je donne le micro au spécialiste. Ça, c'est monsieur Ouellet, le spécialiste qui en a parlé. Je n'étais pas attentif probablement. Alors, si vous voulez, vous m'avez accroché sur le BDH, voulez-vous répéter la question, monsieur le commissaire?

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

2570 Je devrai revenir au spécialiste pour voir si c'est le cas. À mon avis, cette banque-là ne comporte pas cet élément-là, mais pour plus de précision, je vais vous revenir.

2575 Je voulais rajouter sur les inventaires, je pense que madame la commissaire est certainement au fait de certaines études qui ont été réalisées de façon ad hoc, notamment à l'Île d'Orléans - pour ne pas indiquer où demeure madame la commissaire - et dans la région de Portneuf, pour la culture de la pomme de terre également on a fait certaines études sur les puits individuels. Bien sûr, ce n'est pas une méthode qui est généralisée.

LE PRÉSIDENT :

2580 Maintenant, là vous me dites, monsieur, que quand quelqu'un achète une maison, il est tenu de faire examiner l'eau?

M. MICHEL LAMBERT :

2585 Je l'ai vécu v'là maintenant quatre ans. Lorsque je me suis porté acquéreur d'une propriété dans la région, j'ai eu l'obligation de faire analyser l'eau de mon puits de surface.

2590 Je me suis toujours posé la question: quel est le cadre juridique qui m'obligeait à agir de la sorte? Je ne devais être sûrement pas le cas unique, ça c'est évident, et si oui, pourquoi qu'il n'a pas été établi justement un modèle ou un protocole d'analyse périodique parce qu'il faut bien se rendre à l'évidence, lorsque des gens quittent pour une période relativement prolongée de leur domicile, quand l'eau ne coule pas, il y a habituellement une possibilité particulière de contamination.

2595 Je ne suis pas un expert non plus, mais il reste que la plupart des gens l'ignorent aussi et continuent à utiliser une eau qui est de mauvaise qualité. Moi, la première question, monsieur Beauchamp, que je posais, c'est d'où vient cette obligation-là et pourquoi?

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

2600 Monsieur le président, c'est une obligation faite habituellement par les créanciers hypothécaires, entre autres choses, et ce n'est pas une disposition législative ou réglementaire. Et de toute façon, la mise en place d'un puits, à l'heure actuelle, ce sont les municipalités qui accordent le permis, lorsqu'il y a aussi aménagement d'une fosse septique, en vertu du règlement Q-2 r.8.

2605 Donc, sur ces aspects-là, cette obligation-là de faire analyser, nous vous avons souligné dans une audience antérieure que le Ministère faisait à une certaine époque l'échantillonnage de l'eau, ce qui est révolu pour les raisons que vous pouvez imaginer. Mais l'obligation comme telle, c'est le créancier hypothécaire qui la fait.

LE PRÉSIDENT :

Donc, c'est plus par un processus...

2615 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

De garantie.

LE PRÉSIDENT :

2620 ... administratif et non pas, il n'y a pas d'obligation dans la Loi de la qualité de l'environnement de faire examiner un puits.

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

2625 Non, parce que le règlement sur l'eau potable s'attache au réseau. Donc, la Municipalité est obligée de donner une eau potable à ses citoyens, mais dans le cas d'un puits individuel, ça relève de l'individu.

2630 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, il n'y a pas d'obligation à un individu de faire examiner son eau.

2635 Maintenant, est-ce qu'il y a des incitatifs qui ont été faits pour faire analyser l'eau? Là, je pense qu'on a dit dans l'audience qu'il y avait des dépliants produits, je me demande si ce n'est pas au département de la Santé ainsi qu'aux Affaires municipales, je pense. Alors, on va vérifier ça. Vous êtes au courant, madame?

Mme SUZANNE FORTIN :

2640 Oui, il y a eu des documents qui ont été faits par rapport à la qualité de l'eau. Nous avons fait quelques sessions de formation auprès de personnes ou de milieux plus particuliers en termes de suivi des puits à la demande de regroupements de citoyens ou de regroupements agricoles, on a fait des interventions ponctuelles.

2645 Mais il existe un dépliant sur les nitrates, il existe des dépliants sur les puits.

LE PRÉSIDENT :

2650 Est-ce que votre Ministère incite les gens à faire l'examen de la qualité de l'eau de leur puits?

Mme SUZANNE FORTIN :

2655 Oui, on incite les gens à faire leur suivi au moins deux fois par année, c'est-à-dire aux périodes de plus grande vulnérabilité, soit au printemps, à la fonte des neiges, et à l'automne, à la période des grandes pluies parce que ce sont les deux périodes où on a constaté que surviennent les plus fréquentes contaminations de puits.

2660 **LE PRÉSIDENT :**

Et à ce moment-là, la personne qui le fait, le fait à ses dépens, c'est elle qui doit payer?

Mme SUZANNE FORTIN :

2665 À ses frais à elle, effectivement.

LE PRÉSIDENT :

2670 Complément de réponse au ministère des Affaires municipales là-dessus?

M. FRANÇOIS PAYETTE :

2675 Je n'ai pas l'information, monsieur le président, mais je pourrai vérifier s'il existe un dépliant ou des informations pertinentes qui aident à faire l'analyse d'eau des puits.

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

2680 Monsieur le président, il me semble que dans une audience antérieure, un représentant de la Santé a déposé ce petit type de dépliant.

LE PRÉSIDENT :

2685 Ça a été déposé?

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

Oui. C'était le directeur régional du MEF à l'époque qui avait souligné à son confrère.

2690 **LE PRÉSIDENT :**

C'est ça. Il y a eu aussi une association qui en a déposé un, je pense.

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

2695

Oui, je pense.

M. MICHEL LAMBERT :

2700

Juste peut-être un commentaire, évidemment, il y a toujours une question d'économie d'échelle là-dedans. En tout cas, ça serait sûrement opportun pour une question de santé publique qu'éventuellement on retienne l'opportunité de mettre en commun ce service-là, que ça devienne peut-être même d'une certaine façon un peu comme les vidanges de fosses septiques, en arriver à un modèle pour permettre de réduire les coûts d'analyse et que l'ensemble de la population puisse bénéficier de ce service-là. Parce qu'il faut bien se le dire, quand ça coûte de l'argent, on ne le fait pas, on se fout du...

2705

LE PRÉSIDENT :

2710

Et on doit dire là-dessus qu'il y a des problématiques régionales un peu particulières sur la Côte-Nord, entre autres, la qualité de l'eau des puits est assez problématique dans certains cas. Et donc, il y a là une question de santé qui est d'une certaine importance.

2715

Quatrième point maintenant: quand quelqu'un a une contamination dans son puits, quelles sont les démarches qu'elles doivent entreprendre et comment on peut prouver de qui relève la contamination d'un puits?

M. PIERRE MARTEL :

2720

Essentiellement au ministère de l'Environnement, monsieur le président, on va intervenir à la source. Donc, dans l'exemple qui est donné par monsieur, on va éventuellement intervenir auprès du pollueur d'où origine la contamination, ce qui n'empêche pas le citoyen d'exercer un recours civil.

2725

LE PRÉSIDENT :

Mais la personne s'adresse à sa Municipalité...

2730 **M. PIERRE MARTEL :**

Exact.

2735 **LE PRÉSIDENT :**

... ou s'adresse au ministère de l'Environnement?

2740 **M. PIERRE MARTEL :**

Elle s'adresse à la Municipalité.

2745 **LE PRÉSIDENT :**

À la Municipalité. Et si la Municipalité ne bouge pas?

2750 **M. PIERRE MARTEL :**

Nous pouvons éventuellement intervenir après avoir validé auprès de la Municipalité le pourquoi de son attitude.

2755 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, là-dessus, vous êtes un peu comme un appel, quand la Municipalité ne bouge pas assez vite, la personne peut s'adresser à vous et là vous allez intervenir au deuxième plan?

2760 **M. PIERRE MARTEL :**

Complément d'information, monsieur Paquin.

2765 **M. PIERRE PAQUIN :**

Oui, peut-être, monsieur le président, effectivement le cas que monsieur soulevait, il est peut-être dans certains cas plus facile pour le Ministère d'intervenir comme premier acteur lorsqu'il a une réglementation des normes applicables, ce que plusieurs municipalités n'ont pas toujours ces choses-là.

2770 Donc, ce que monsieur Martel soulevait, c'est un principe de complémentarité entre l'action municipale et l'action gouvernementale du ministère de l'Environnement. Et dans le cas que monsieur soulevait, effectivement moi, ce que je dirais au citoyen, donne-moi les coordonnées, on fonctionne avec un système de plaintes et on irait voir la cour à scrap, et on interviendrait par le biais de nos règlements, la politique sur les sols contaminés, matières

dangereuses, ces choses-là, un peu tout le type d'activités, pour effectivement documenter la problématique et agir à la source pour corriger le problème.

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

2775

En complément également, monsieur le président, en vertu de l'article 20 de la loi: «nul ne peut émettre, déposer un contaminant». Donc, les plaintes dont fait état mon collègue Paquin relèveraient éventuellement, entre autres, de cet article 20 là. Et comme l'a soulevé monsieur Martel, les procédures au niveau civil, en vertu de l'article 982 du Code civil notamment, font en sorte, comme je l'ai évoqué rapidement, que tout citoyen peut -- l'article 982 du Code civil:

2780

«(...) est contraire à l'intérêt général, celui qui a droit à l'usage d'une source, d'un lac, d'une nappe d'eau ou d'une rivière souterraine ou d'une eau courante peut, de façon à éviter la pollution ou l'épuisement de l'eau, exiger la destruction ou la modification de tout ouvrage qui pollue ou épuise l'eau.»

2785

Évidemment, comme on l'a souligné dans une audience antérieure, la difficulté est au niveau de la preuve qui repose sur celui qui se plaint. Mais il y a quand même un recours civil qui existe là-dessus.

2790

LE PRÉSIDENT :

2795

Est-ce que ça va, monsieur?

M. MICHEL LAMBERT :

2800

Oui. Merci. J'aurais une deuxième question. Dans le constat qui nous a été présenté dans le bilan régional, dans le Portrait régional de l'eau dans Lanaudière, on parle de nombreux cas de contamination des sols et des eaux souterraines associés à l'entreposage de produits pétroliers, principalement en milieu urbain.

2805

Moi, j'aimerais savoir si justement, actuellement, il existe dans la région de Lanaudière encore une fois un bilan du parc d'équipements pétroliers en ce qui concerne, entre autres, les réservoirs souterrains aussi bien au niveau commercial qu'au niveau industriel. Et j'aimerais savoir également de quelle façon s'amalgame le programme du ministère des Ressources naturelles concernant le remplacement des équipements pétroliers dans ce cas-ci.

2810

En fin de compte, ma question plus précise: quel est le bilan régional concernant le parc d'équipements pétroliers et où en est rendu en fin de compte le programme de remplacement de ces équipements?

LE PRÉSIDENT :

2815 Très bien. Alors d'abord au ministère de l'Environnement, est-ce qu'il y a un recensement ou un bilan régional ou un recensement du parc de réservoirs?

M. PIERRE MARTEL :

2820 Alors, ce recensement n'est pas chez nous, monsieur le président. Peut-être que mon collègue du ministère des Ressources naturelles possède cette réponse.

LE PRÉSIDENT :

2825 On va vérifier. Ministère des Ressources naturelles.

M. PAUL MEUNIER :

2830 Oui, on avait pensé à cette question-là. J'ai commencé à la faire documenter au Ministère. Ce qu'il faudrait peut-être vous dire au départ, c'est que le programme de remplacement des réservoirs souterrains de la façon dont il est géré et puis le logiciel qui a servi à mettre en place la connaissance n'a pas été fait pour une exploitation de façon régionale. Donc, c'est assez complexe d'aller chercher les données régionales avec l'aide de la banque de données. Je leur ai quand même demandé puis ils m'en ont produit à l'occasion, et puis ils se penchent sur ce dossier-là. Mais à l'origine, ça n'avait pas été prévu de faire des bilans régionaux, des choses comme ça. Donc, ça prend des fois un certain temps à compiler les données. Ce n'est pas parce qu'on ne veut pas les sortir, c'est parce que souvent lorsqu'on établit un programme, on ne prévoit pas toute l'importance ou toute la gestion qu'on pourrait faire de ce programme-là par la suite dans un ensemble de dossiers. Donc, on y va avec ce qu'on a pour le moment.

LE PRÉSIDENT :

2845 Est-ce que vous allez y parvenir, par exemple?

M. PAUL MEUNIER :

 Oui, je les avais pour la...

2850 **LE PRÉSIDENT :**

 Que ce soit difficile, je le veux, mais vous allez y aller.

2855 **M. PAUL MEUNIER :**

Je les avais pour la Côte-Nord. On m'a dit aujourd'hui ou demain. Étant donné que ce n'est pas rentré aujourd'hui, je vais faire un rappel demain matin puis je devrais avoir une bonne...

2860 **LE PRÉSIDENT :**

Demain pour la région d'ici?

2865 **M. PAUL MEUNIER :**

Pour la région d'ici.

2870 **LE PRÉSIDENT :**

Pour la région d'ici. Très bien. Alors ça c'est une promesse?

2875 **M. PAUL MEUNIER :**

C'est une promesse. Je ne vous dis pas à quelle heure, par exemple.

2880 **LE PRÉSIDENT :**

Mais nous autres, on va continuer à la chercher. Maintenant, pouvez-vous nous dire où en est votre programme de remplacement? L'inventaire est une chose. Le remplacement maintenant.

2885 **M. PAUL MEUNIER :**

Globalement, je sais qu'au niveau du Québec, le programme de remplacement suit son chemin. Il y a déjà un bon nombre de réservoirs qui ont été enlevés puis on prévoit que, pour l'an 2000 ou 2001, les réservoirs les plus âgés qui avaient quinze ans d'âge et plus, qui étaient à simple paroi, auront été dans la très grande partie éliminés.

2890 Il y a des réservoirs ou des sites qui ont été inactivés. Donc, si le réservoir n'a pas été retiré, il a été vidé de son contenu, donc les risques de contamination sont beaucoup abaissés.

Et puis les travaux se feront des fois dans un délai dans une année ou deux après si jamais le garage est désaffecté depuis un certain nombre d'années, le temps de retrouver l'ancien propriétaire, etc. Donc, il peut y avoir des petits problèmes. Tout ça, ça a, de mémoire...

2895 **LE PRÉSIDENT :**

Mais quand vous dites «qui va bien», il y en a combien de fait? Il y en a 20 %? Il y en a 50 %?

2900 **M. PAUL MEUNIER :**

2905 Je pense qu'on doit être facilement autour de 60, 75 %. Ça procède très bien pour ce qui est des réservoirs commerciaux. Et puis les individuels, le pas était sur une plus longue période, les quantités aussi ou la grosseur des réservoirs était moindre et puis le risque était moindre. Donc, on s'est associé dans un premier temps là où le problème nous semblait le plus important, en commençant par les réservoirs les plus anciens. Alors on considère, je pense que lorsque le programme aura été complété, ça aura coûté environ 1 milliard de dollars à l'ensemble des intervenants pour apporter ces corrections-là.

2910 **LE PRÉSIDENT :**

Vous dites 1 milliard?

2915 **M. PAUL MEUNIER :**

Près d'un milliard de dollars pour l'ensemble des intervenants privés, commerciaux, etc. Et puis qu'on aura eu à décontaminer environ 700 000 tonnes de sols contaminés. Et tout ça sans subvention.

2920 **M. MICHEL LAMBERT :**

Est-ce que je peux rajouter quelque chose là-dessus?

2925 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, oui, oui, absolument.

M. MICHEL LAMBERT :

2930 Évidemment, on a parlé des équipements commerciaux. Il faut comprendre, il y a un cas qui s'est passé récemment ici à Joliette où il y avait justement un garage comme ça qui a fermé, et selon les informations que j'ai eues, c'est que la contamination ne s'est pas arrêtée juste à la cour du garage et ça a continué sur une très très grande distance. Est-ce que ce genre de problématique-là, justement le Ministère est évidemment conscient du problème à ce niveau-là. On peut bien décontaminer à l'endroit immédiat où il y a eu des déversements, mais il faut

comprendre qu'il y en a aussi de façon -- que ça s'étend de façon naturelle. Et en fait, c'est sous cet aspect-là que je m'amène...

2940 Où est-ce que je veux terminer, c'est en fait, c'est qu'il y a énormément encore d'équipements pétroliers qui ne sont pas conformes, qui contiennent aussi bien de l'essence neuve que des huiles usées et tout ça, et ça m'apparaît une problématique importante à souligner dans le cadre de la Commission.

LE PRÉSIDENT :

2945 Alors donc, deux aspects à votre question. Qu'arrive-t-il de la migration hors site? Alors une fois qu'on a enlevé le réservoir et qu'on a décontaminé le site, il peut y avoir une migration qui a été amorcée, et est-ce que là il y a une décontamination aussi hors site? Et là on tombe dans des petits dossiers d'une complexité considérable.

2950 Et deuxièmement, est-ce qu'on a une garantie que les réservoirs actuels qui sont censés être plus jeunes que quinze ans et qui ont double fond, est-ce qu'il y a une forme de surveillance pour s'assurer qu'il n'y en ait pas de ceux-là qui fuient ou qui soient sous performants par rapport aux attentes?

2955 Un autre milliard, mon ami!

M. PAUL MEUNIER :

2960 L'économie va bien. Pour ce qui est des cas où il y aurait des migrations hors site, je sais que sur la plupart des sites où on procède à l'enlèvement des réservoirs, il y a des gens du ministère de l'Environnement et puis du ministère des Ressources naturelles qui sont impliqués dans le dossier. Les gens aussi qui travaillent à ces projets-là doivent être capables de justement remarquer des traces de contamination qui peuvent s'en aller en dessous du trottoir puis peut-être principalement dans la rue.

2965 2970 Des fois, c'est par la rue qu'on le retrouve. On refait la chaussée puis à un moment donné on s'aperçoit qu'il y a des senteurs d'huile ou d'essence lorsqu'on creuse pour remplacer des canalisations. Donc, on regarde en face, c'est un garage désaffecté. On s'aperçoit que quelques semaines après, le site du garage est sous excavation puis on élimine des produits. Donc, il y a une bonne collaboration entre les deux.

2975 Mais qui paie quoi puis jusqu'où ça va? Je suppose si ça va sous une route et puis on installe des conduites d'aqueduc et d'égout, on doit vraiment prendre toutes les précautions nécessaires pour que ces produits-là ne viennent pas contaminer les travaux qu'on est en train d'effectuer.

2980 Si ce sont des sites peut-être moins importants que ça, je ne sais pas si ce n'est pas lieu à certains débats de trouver qui va payer quoi. Je ne pourrais pas me prononcer là-dessus.
Il faudrait que je vérifie avec les gens du secteur de l'énergie s'ils ont eu à travailler avec ce type de dossier-là.

Il y avait la deuxième partie de la question?

2985 **LE PRÉSIDENT :**

La surveillance des réservoirs actuels, dans laquelle il peut en avoir un certain nombre qui sont déficients.

2990 **M. PAUL MEUNIER :**

2995 Les nouveaux réservoirs à double paroi et puis recouverts de substances qui sont à peu près inattaquables par la rouille offrent une bonne garantie. Dans beaucoup de cas aussi, je crois que les interventions aux garages, si je me souviens d'un schéma que j'avais vu, il y avait une sorte de plateau sous le réservoir qui permettait de recueillir une perte. Il y avait aussi des 3000 puits d'accès qui permettaient aux gens d'aller mesurer dans cette assiette-là s'il y avait présence de contaminants. Donc, si on veut, il y a un volume suffisant pour être capable de recueillir une certaine quantité qui pourrait s'échapper. Et puis une vérification régulière à travers cette cheminée-là pourrait nous permettre de le vérifier puis, après ça, de le faire éliminer par pompage probablement par une entreprise spécialisée.

LE PRÉSIDENT :

3005 Complément de réponse du côté du ministère de l'Environnement? Non?

M. MICHEL LAMBERT :

3010 Juste un dernier commentaire, monsieur Beauchamp. C'est que je sais qu'il y a un nouveau règlement qui a été adopté, qui est entré en vigueur le 1er mai concernant les équipements pétroliers au niveau, entre autres, en ce qui concerne la responsabilité soit des propriétaires, des exploitants et tout ça, et je pense que ça serait important que cet aspect-là, parce qu'on en retrouve... les équipements pétroliers, les garages, on les retrouve partout sur le territoire, évidemment aussi bien en ce qui concerne les hors-bord, les marinas, tout.

3015 C'est vraiment un élément majeur, je pense, en ce qui concerne le mandat actuellement de votre Commission, il faut absolument en arriver à développer des partenariats et faire en sorte que le problème... pas le problème, mais que les produits pétroliers soient pris en compte de façon particulière dans vos travaux.

3020 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien.

Monsieur Meunier, pouvez-vous nous parler de ce nouveau règlement, dit-il, édicté le 1er mai?

3025 **M. PAUL MEUNIER :**

Il faudrait que je consulte mes notes pour répondre de façon plus précise.

3030 **LE PRÉSIDENT :**

C'est un règlement, ce n'est pas un règlement qui relève de l'Environnement mais qui relève des Ressources naturelles.

3035 **M. MICHEL LAMBERT :**

Du ministère des Ressources naturelles.

M. PAUL MEUNIER :

3040 Qui serait en vigueur au début du mois de mai, je pense, c'est ça?

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

3045 Je peux vous donner peut-être une information, monsieur le président, sur ce règlement-là. Effectivement, c'est un règlement qui relève de mes collègues mais c'est un règlement sur les produits pétroliers, nouveau régime de vérification des équipements pétroliers dits à risque élevé. Alors, j'ai un petit paragraphe, deux petits paragraphes.

3050 **LE PRÉSIDENT :**

On fréquente les mêmes revues.

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

3055 «Suite à des modifications au règlement sur les produits pétroliers entré en vigueur le 10 mars dernier, la vérification des réservoirs et autres équipements à risque élevé sera assumée par des vérificateurs du secteur privé. Ceux-ci avaient jusqu'au 1er avril pour soumettre leur candidature.

3065 Parmi les exigences à rencontrer pour devenir vérificateur agréé en équipements pétroliers, il faut rencontrer au moins une exigence ci-après, soit être titulaire d'une licence de maître installateur en équipements pétroliers ou encore être membre de l'Ordre des ingénieurs ou des technologues professionnels, ou encore détenir un minimum de deux années d'expérience.

3065 L'objectif de ce nouveau règlement est de réduire au minimum les fuites de produits pétroliers en établissant l'obligation pour les propriétaires utilisateurs d'équipements considérés à risque élevé de se soumettre à une vérification régulière. Cette exigence vise la majorité des réservoirs pétroliers souterrains et de surface à grande capacité.»

3070 Ma connaissance s'arrête ici.

LE PRÉSIDENT :

3075 Vos lectures sont à date. Alors, c'est correct.

M. MICHEL LAMBERT :

3080 Merci.

LE PRÉSIDENT :

Merci monsieur.

3085 Alors, madame Desneige Perreault, s'il vous plaît.

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

Il y aura un complément de réponse, je pense, de la part de monsieur Proulx.

3090 **M. LUC PROULX :**

3095 On a fait une recherche rapidement sur le règlement sur les produits pétroliers qu'on avait ici, et pour certains réservoirs à double paroi, on voit qu'il y a des obligations d'avoir des systèmes de détection de fuite entre les parois. Donc, détection de fuite d'entrée d'eau si jamais la première paroi perce, ou détection de fuite d'hydrocarbures si jamais la paroi interne se brisait. Sauf que là, ça demanderait trop de temps pour voir à quoi ça s'applique, mais peut-être que monsieur Meunier pourrait vérifier ce genre de chose. Je sais que c'est demandé régulièrement.

3100 **LE PRÉSIDENT :**

C'est intéressant comme information. Merci.

Bonsoir madame!

3105 **Mme DESNEIGE PERREAULT :**

Bonsoir, monsieur le président, mesdames, messieurs, bonsoir!

3110 Dans un premier temps, je pense que ça va être une opinion, à savoir que moi, je déplore beaucoup que le moratoire ait été levé concernant les permis d'embouteillage ou d'exportation d'eau.

J'aurais une question pour monsieur Martel: est-ce qu'on a de l'information concernant les abattoirs dans la région?

3115 **M. PIERRE MARTEL :**

Des informations?

3120 **Mme DESNEIGE PERREAULT :**

C'est-à-dire au niveau de la pollution.

LE PRÉSIDENT :

3125 Vous voulez savoir -- dites-moi ce que vous voulez savoir.

Mme DESNEIGE PERREAULT :

3130 Parce qu'il existe des abattoirs dont un à Saint-Esprit, ma famille est originaire de là, et il s'agrandit cet abattoir de plus en plus. Je pense que les citoyens de Saint-Esprit sont au prise avec des problèmes de pollution de l'air, de senteurs nauséabondes. Puis moi, je m'interroge à savoir est-ce qu'il y a des mesures qui sont prises pour le traitement des eaux et des déchets aussi parce qu'il faut penser que les abattoirs, il y a des déchets. Moi, je les vois s'accumuler derrière l'abattoir, c'est un genre de fumier. Je ne sais pas qu'est-ce qui peut être fait là. Il y a d'autres abattoirs aussi dans la région. Je veux savoir si...

LE PRÉSIDENT :

3140 On va d'abord savoir, il y a des abattoirs dans la région, est-ce que vous avez des données sur le nombre d'abattoirs qui existent dans la région?

M. PIERRE MARTEL :

3145 Il y a des données chez nous à cause des certificats d'autorisation qui sont requis pour certaines installations. Nos collègues du ministère de l'Agriculture ont des données encore plus précises sans doute sur les établissements et leur permis d'opération par catégorie d'animal ou de cheptel, bien sûr.

3150 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que vous avez une idée de la quantité d'abattoirs qu'il y a dans la région? Non?

M. PIERRE MARTEL :

3155 Personnellement, je n'ai pas cette information-là, peut-être que mes collègues la possèdent sur le champ. Mais c'est un secteur évidemment, monsieur le président, à Saint-Esprit où il y a une concentration d'établissements porcins notamment.

3160 **LE PRÉSIDENT :**

Du côté du ministère de l'Agriculture, est-ce que vous avez des informations sur l'importance des abattoirs dans la région? Je sais qu'il y a eu des choses très controversées dans les médias il y a quelques années là-dessus.

3165 **M. MARCEL TREMBLAY :**

Personnellement, je n'ai pas les données, monsieur le président, sur les abattoirs, mais on pourrait s'informer auprès de mes collègues de l'inspection des aliments, ceux qui délivrent les permis, combien il y a d'abattoirs au niveau de la région de Lanaudière. Cependant, je ne suis pas en mesure de dire si les installations de ces abattoirs-là sont conformes aux certificats d'autorisation qui ont été délivrés par le ministère de l'Environnement. Je vous donnerai cette information-là demain.

3175 **LE PRÉSIDENT :**

Pouvez-vous nous dire, par exemple du côté du traitement des eaux usées d'un abattoir, il y a tout le problème du sang qui pose des problèmes très considérables, et si vous avez des informations sur l'abattoir de Saint-Esprit en même temps, mais j'ai cru comprendre qu'il y avait plusieurs abattoirs à Saint-Esprit?

Mme DESNEIGE PERREAULT :

3185 Il y a un abattoir qui est de plus en plus gros et il y a un projet d'agrandissement. Et on n'entend jamais parler de mesures qui sont prises pour contrôler la pollution. Dans les journaux, moi, j'ai rien vu. Est-ce qu'on fait des bassins de rétention? Est-ce qu'on pense à ça? On n'a pas aucune information.

LE PRÉSIDENT :

3190 Alors, pouvez-vous nous dire qu'est-ce qu'on fait dans le cas d'un abattoir, comment le règlement s'applique et quelles sont les mesures qui sont mises en oeuvre pour traiter l'eau, entre autres?

3195 **M. PIERRE MARTEL :**

3200 Monsieur le président, l'abattoir est considéré chez nous comme un établissement industriel et donc soumis à toute une série de réglementations. Et je vais demander à monsieur Paquin d'exposer grossièrement quels sont les types d'exigences que nous avons pour soit la mise en opération ou certaines modifications qui peuvent être demandées pour les établissements existants.

M. PIERRE PAQUIN :

3205 Monsieur le président, peut-être un complément d'information à votre première question. Il y a au sens de notre portrait régional, on a dans le portrait régional identifié un certain nombre d'industries qui, selon des données de 1995, avaient un rejet d'eaux usées significatif.

3210 Pour l'agroalimentaire dans la région Lanaudière, j'ai une liste ici et c'est à peu près une douzaine de dossiers qui s'appellent à peu près tous abattoirs ou boucheries.

3215 Donc, il y aurait dans la région Lanaudière une douzaine d'entreprises qui géraient des eaux usées d'une façon significative et pour lesquelles le Ministère avait entamé, au début des années 80, 85, 90, des interventions au niveau de l'assainissement des eaux de ces abattoirs-là.

3220 Je pourrais peut-être répondre à la dernière question de madame, peut-être si vous me permettez. Viandes Ultra Meat exploite un abattoir à Saint-Esprit. C'est un abattoir qui a été d'actualité dans les dernières années. La réouverture de l'abattoir, ça a fait l'objet de nombreuses discussions, enjeux politiques, légaux, juridiques sur la question des quotas, qui peut abattre ou pas des porcs au Québec, ces choses-là. Donc, l'abattoir Ultra Meat a actuellement des quotas pour abattre des porcs.

3230 Je dois vous mentionner que la municipalité de Saint-Esprit a un système de traitement dit par étangs aérés, ces choses-là, et dans le cadre de ces ouvrages-là, pouvait recevoir les effluents de l'abattoir.

3235 Nous sommes informés d'une décision toute récente d'Ultra Meat effectivement d'accroître sa capacité. Je pense que c'est de 10 000 porcs supplémentaires. Nous avons déjà amorcé des discussions, reçu une demande chez nous à la Direction régionale d'Ultra Meat pour l'accroissement de cette capacité puisqu'au sens de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement, l'accroissement d'une activité de rejets, ces choses-là, est assujetti à l'obtention d'un certification d'autorisation.

3240 Nous avons amorcé des discussions, nous avons déjà commencé à regarder le dossier. Et des équipements supplémentaires de traitement des eaux seront nécessaires puisque les étangs aérés de Saint-Esprit ne seraient pas en mesure de recevoir une charge supplémentaire de cet ordre-là. Donc, à ce moment-là, nous sommes encore à regarder la proposition d'Ultra Meat, à savoir si elle est recevable, ces choses-là, et oui, il y aura d'autres équipements pour traiter ces eaux-là.

3250 Tantôt vous avez parlé, monsieur le président, de sang, ces choses-là, il faut dire que dans des séquences d'opération des abattoirs, il y a plusieurs filières qui existent et qui font en sorte que ce n'est pas tout qui doit être traité à l'usine. Il y a énormément d'endroits -- pas énormément, mais il y a des endroits pour recevoir ces produits-là, les valoriser, ces choses-là, les retraiter, bon! Donc le Ministère, lorsqu'il regarde le projet, il regarde la séquence d'opération et la discrimination qui se fait de l'activité. Je ne veux pas entrer trop dans le détail, il y a des gens qui sont plus sensibles que d'autres.

LE PRÉSIDENT :

3265 Dans le cas d'Ultra Meat, est-ce que l'usine traite ses eaux usées avant de les envoyer dans les étangs aérés de Saint-Esprit?

3270 **M. PIERRE PAQUIN :**

Je peux reconfirmer demain, mais je pense qu'ils ont un traitement primaire en amont et, ensuite de ça, ils vont aux étangs aérés.

3275 **LE PRÉSIDENT :**

Parce que c'est tout le problème de la compatibilité entre ce qu'on envoie dans l'égout et la capacité de l'étang aéré de recevoir. Et souvent, il y a un prétraitement. Voulez-vous vérifier?

3280 **M. PIERRE PAQUIN :**

Oui. Je pense qu'on fait un traitement de décantation pour enlever tout ce qui est matière en suspension, ces choses-là. Ensuite de ça, c'est un effluent qui est totalement compatible avec des étangs aérés, en termes de charge, ces choses-là. Mais je vais vérifier, monsieur le président.

3285 **LE PRÉSIDENT :**

Et si je comprends bien, le passage de 10 000 à 20 000, lui impliquerait une charge trop lourde que les étangs aérés de Saint-Esprit ne pourraient pas prendre.

3290 **M. PIERRE PAQUIN :**

Exactement.

3295 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce qu'on peut extrapoler que si la compagnie veut avoir une augmentation d'autorisation, il faudra qu'elle modifie sa manière de traiter ses effluents?

3300 **M. PIERRE PAQUIN :**

Exactement. Parce que je me dois de vous mentionner que, historiquement, l'approche de l'assainissement des eaux industrielles au Québec s'est faite de deux façons: des traitements à la source, à l'usine, ce que j'appelais tantôt un primaire; et ensuite de ça, deux volets possibles, traitement complet à l'usine et rejet ou traitement via les usines municipales avec effectivement tarification et ces choses-là.

LE PRÉSIDENT :

3310 Pouvez-vous me dire, l'effluent de la municipalité de Saint-Esprit dans quelle rivière ça s'en va?

M. PIERRE PAQUIN :

3315 Je ne pourrais pas vous dire.

LE PRÉSIDENT :

Vous ne savez pas? Madame suggère l'Assomption.

3320 **Mme DESNEIGE PERREAULT :**

Je peux vous répondre. Il s'en va dans la rivière... le ruisseau Saint-Esprit s'en va dans la rivière l'Achigan, qui s'en va dans la rivière l'Assomption.

3325 **M. PIERRE PAQUIN :**

C'est ce que j'étais tenté de vous dire, mais je n'étais pas sûr.

LE PRÉSIDENT :

3330 C'est dans le bassin, mais ça va à l'Achigan.

Mme DESNEIGE PERREAULT :

3335 Ma question était suscitée par un colloque qui a eu lieu à l'automne, à Repentigny, où une rumeur de corridor disait que la Ville de Repentigny, je pense, a été obligée d'augmenter ses produits qui sont ajoutés lors de la filtration depuis la réouverture de l'abattoir.

3340 Alors, quand vous avez parlé tantôt d'un comité des trois ministères qui vont faire une étude en corrélation, je pense qu'il faudra prendre aussi pas seulement les rejets des agriculteurs mais la localisation de cet abattoir-là.

LE PRÉSIDENT :

3345 D'accord. C'est pour ça qu'on pose des questions, madame. C'est ça la fonction de voir et de s'assurer que des hypothèses puissent être vérifiées et validées. Parfois, c'est de la rumeur; parfois, c'est fondé. Et ça, c'est par la vérification qu'on peut y parvenir.

M. PIERRE PAQUIN :

3355 Lorsqu'on regarde un projet, évidemment, le Ministère regarde toujours le projet sous ses facettes eau, air, sol. Il est évident que dans le cadre même de nos formulaires types qui sont utilisés, ces choses-là, ces quatre volets-là doivent être abordés par le requérant ou par son consultant. Je ne nierais pas qu'il y ait des odeurs possibles, mais il y a, je pense, probablement plus d'odeurs en provenance, je dirais, de la gestion des fumiers que des opérations, quoique chaque abattoir peut avoir ses particularités, ces choses-là.

3360

3365 Mais à défaut d'avoir des choses bien normées, bien précises, à ce moment-là le Ministère regarde le projet, regarde s'il y a des sources d'émission et essaie - et je dis bien essaie, avec toute l'imprécision que ça peut apporter - de regarder ça en fonction de normes qui sont dans de la réglementation agricole. Parce que c'est à peu près le produit qui est le plus assimilable. Je dis bien que c'est imparfait, mais on se dit, bon, entreposage de fumier, pas d'entreposage de fumier, il y a des choses qui s'apparentent.

Il y a également, je dirais, des guides directeurs, des guides qui peuvent exister de tradition d'autres dossiers, qu'est-ce qu'on a pu demander, qu'est-ce qui semble suffisant ou pas suffisant. Un peu la même chose lors de l'épandage, s'il y a de l'épandage de boues, ces choses-là, effectivement la question des odeurs est regardée. On parle du chaulage des boues, ces choses-là, pour éviter les problèmes d'odeurs, incorporation, les distances, ces choses-là, les résidences.

Oui, c'est un élément qu'on regarde, monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

M. BURDE RAGUNA

3385 Honnêtement, à ma connaissance, non. Je ne voudrais pas me prononcer pour l'ensemble de mes employés, mais à ma connaissance, on n'en a pas eu.

LE PRÉSIDENT :

3390

Ça va?

Mme DESNEIGE PERREAULT :

3395

Oui. Une autre chose que je voudrais aborder. En tout cas, dans les personnes dans la salle qui sont venues vous rencontrer ce soir, il n'y a pas d'élus municipaux.

LE PRÉSIDENT :

3400

Non, mais il y a un candidat qui est venu, par exemple.

Mme DESNEIGE PERREAULT :

3405

Mais vous êtes probablement informés du fait qu'à Joliette ici, on a des eaux souterraines et que la population peut aller chercher son eau, qui est un peu sulfureuse. Mais nous, en tout cas, on l'aime, puis on la prend comme ça.

3410

Alors devant la possibilité, les rumeurs de privatisation, en tout cas, moi, je me suis vraiment questionnée à savoir: est-ce que quelqu'un pourrait s'entendre avec la Ville puis dire: «Votre eau sulfureuse, moi, je l'exploite puis je la prends, je veux en faire du profit.» En tout cas, c'est une question que je me pose.

LE PRÉSIDENT :

3415

La Ville de Joliette est alimentée par de l'eau souterraine?

Mme DESNEIGE PERREAULT :

3420

C'est-à-dire que la Ville, le système d'aqueduc, l'alimentation se fait par la rivière, par une usine de filtration, mais on a une nappe phréatique avec une eau sulfureuse et la Ville nous fournit dans des abreuvoirs qui fonctionnent, je pense, juste avec des petits moteurs. Au centre-ville, on peut aller chercher de l'eau.

LE PRÉSIDENT :

3425

Il y a une source?

Mme DESNEIGE PERREAULT :

3430

Il y a une source.

3435 **LE PRÉSIDENT :**

Il y a une source et une fontaine?

3440 **Mme DESNEIGE PERREAULT :**

Oui, oui. À deux endroits, on peut aller chercher de l'eau.

3445 **LE PRÉSIDENT :**

Et vous voulez savoir si la Municipalité pourrait décider de faire une piastre avec ça en vendant son eau à une compagnie.

3450 **Mme DESNEIGE PERREAULT :**

Ou vendre carrément ces sources-là. En tout cas, moi, c'est une question que je me suis posée. Je l'ai posée à d'autres citoyens. Personne semblait avoir une réponse.

3455 **LE PRÉSIDENT :**

Le ministère de l'Environnement va vous répondre à ça, madame, avec une clarté exemplaire.

3460 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

Monsieur le président, dans ce cas-là, la Municipalité serait soumise aux mêmes règles qu'un capteur privé, maintenant sous réserve du pouvoir habilitant que la Municipalité aurait de faire la vente d'eau commercialisée, ce que je doute énormément puisqu'elle n'a pas ces pouvoirs-là et une municipalité ne peut pas faire de l'argent.

3465 **Mme DESNEIGE PERREAULT :**

C'était est-ce que quelqu'un pourrait s'approprier? Est-ce qu'une industrie pourrait s'approprier?

3470 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce qu'elle pourrait vendre sa source à une compagnie.

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

3475 Bon, à ce moment-là, si elle vendait sa source, donc on n'exploite pas de façon municipale, elle devrait se soumettre aux mêmes conditions générales pour obtenir l'autorisation. C'est-à-dire, le site a déjà été autorisé par la CPTAQ; le cas échéant, le fonds n'est pas zoné agricole; la démonstration de sécurité alimentaire a été faite; l'eau est propre à la consommation humaine; une démonstration de la protection naturelle de l'aquifère; l'ouvrage de captage est sécuritaire et protégé.

3480 Ensuite elle devrait, comme conditions particulières, et je saute toute la nomenclature des exigences au niveau des conditions mais je m'attache particulièrement à celles-ci:

3485 «Déterminer l'étendue de la zone d'influence de la manière suivante: inventaire des captages et leur usage dans un rayon de 1 kilomètre; déterminer la qualité de l'eau dans ces captages; prévenir par écrit ses voisins de la date du début de l'essai de pompage dont la durée doit permettre d'atteindre le régime permanent; effectuer l'essai de pompage jusqu'à régime permanent, etc. Evaluer - et là je saute certaines étapes - évaluer l'importance des effets potentiels dans les captages voisins; le cas échéant, rétablir aux frais du promoteur la disponibilité en eau pour les voisins affectés ou faire une offre écrite à cet effet; s'engager par écrit à rétablir cette disponibilité en cas d'impacts futurs, imprévus.»

LE PRÉSIDENT :

3495 Là, vous me dites que si la Municipalité vendait ce site-là, l'acheteur serait soumis à tout le protocole qui est obligatoire pour tout embouteilleur d'eau qui veut vendre des eaux embouteillées.

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

3500 Absolument.

Mme DESNEIGE PERREAULT :

3505 Mais c'est une menace qui pourrait peser sur cette ressource que nous avons là.

LE PRÉSIDENT :

3510 Donc, la réponse est que, oui, la Municipalité pourrait le vendre. Mais si la Municipalité vendait son site, l'acheteur serait soumis à toute la procédure déjà prévue pour l'obtention d'un permis à des fins d'eau embouteillée.

3515 **Mme DESNEIGE PERREAULT :**

Merci. L'autre sujet que je voulais aborder, que je voulais demander à monsieur Paquin, c'est sur la superficie du site de Sainte-Geneviève-de-Berthier.

3520 **LE PRÉSIDENT :**

Faites-moi la démonstration que c'est lié à l'eau, parce que je ne suis pas dans un examen du site.

3525 **Mme DESNEIGE PERREAULT :**

Ah! bon, bon. Non, excusez.

3530 **LE PRÉSIDENT :**

C'est correct?

3535 **Mme DESNEIGE PERREAULT :**

Oui. C'est parce que moi...

3540 **LE PRÉSIDENT :**

Ça va? Parce que je ne veux pas devenir une commission qui va enquêter sur les sites.

3545 **Mme DESNEIGE PERREAULT :**

Non, c'est l'eau, ça va. Je vais vous dire pourquoi. Monsieur Coulombe, tantôt, a parlé de la rivière Saint-Joseph. Moi, je suis membre du Conseil d'administration d'un organisme qui s'appelle la Société de conservation des tourbières de Lanoraie. Je connais ce milieu pour m'y intéresser depuis près de vingt ans maintenant, à partir du schéma d'aménagement de la MRC.

3550 Il faut dire que la réserve écologique des tourbières de Lanoraie n'est qu'une partie infime de toute l'hydrologie de ce qu'on appelle les tourbières de Lanoraie, qui comprenaient 1 300 hectares. La superficie de la réserve, c'est 5 hectares ou 6 hectares, pas plus que ça. Alors, la Société de conservation, on s'est donné comme mission d'acheter des terrains qui sont en pourtour de la réserve pour faire une bande de protection à la réserve écologique.

Et aussi, la Municipalité de Lanoraie prend son eau dans les tourbières de Lanoraie. Et la rivière Saint-Joseph, dont parlait monsieur Coulombe tantôt, est d'une très grande

3555 importance pour les tourbières de Lanoraie. Cette rivière-là aussi a fait l'objet à la Société de conservation d'une étude étiologique et je pense qu'on a... en tout cas, je pourrai fournir les informations qui sont comprises, on va les avoir prochainement.

3560 Parce que je pense qu'il y a un poisson qui vient frayer dans cette rivière-là. Probablement qu'elle est zonée très peu comme qualité de rivière, elle est peu connue, je pense. Et en tout cas, moi, pour l'avoir fait, pour y être allée, avoir pagayé, c'est une très belle qualité de rivière. Mais on sait que le site n'est pas loin. Nous, à la Société de conservation, on a acheté des terrains, mais à chaque fois que je vais sur le site, moi, je m'aperçois que le dépotoir s'agrandit.

3565 Alors, c'est pour ça que je demande la superficie. Est-ce que c'est illi... bien, illimité, ça peut être limité mais jusqu'où...

LE PRÉSIDENT :

3570 Le dépotoir s'agrandit vers la rivière.

Mme DESNEIGE PERREAULT :

3575 Vers la rivière, oui.

LE PRÉSIDENT :

On va vérifier ça, s'il vous plaît.

3580 **Mme DESNEIGE PERREAULT :**

Et là, nous, on se dit, bon, bien, s'il y a des... on essaie d'acheter le plus possible les sites qui longent la rivière, mais peut-être que le promoteur est plus vite que nous autres, puis des argents qu'on peut trouver.

3585 **M. PIERRE MARTEL :**

Monsieur le président, je n'ai pas cette information-là sous la main. On va vous la trouver pour demain.

3590 **LE PRÉSIDENT :**

S'il vous plaît.

3595 **M. PIERRE MARTEL :**

Évidemment, il y a une superficie de propriété.

3600 **LE PRÉSIDENT :**

Il s'agit de vérifier deux choses. Il faut vérifier le permis d'une part...

3605 **M. PIERRE MARTEL :**

Il y a une superficie dont l'exploitant est propriétaire. Il y a une superficie en exploitation probablement et certains projets à venir aussi. Donc, c'est quelque chose qui est en progrès.

3610 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, mais par ailleurs il faut, comme on disait, vérifier la marge de manoeuvre qu'il a dans le permis qui a été autorisé. Et comme c'est une chose, dont on parlait, de vingt-cinq ans la période, l'horizon dans lequel on se situe et qu'il y a possiblement une rivière d'une certaine importance avec les tourbières qui sont en bas, donc il y a là les coordonnées d'un beau petit problème sur lequel il nous faut l'information précise.

3615 **Mme DESNEIGE PERREAUXT :**

Et la prise d'eau de la Municipalité de Lanoraie aussi, je pense que c'est important. Et je pense aussi que ces tourbières-là, elles sont beaucoup convoitées de plus en plus pour l'eau. Bon, on avait la production du tabac. Maintenant, ce sont surtout des pommes de terre. Et il s'ajoute maintenant des canneberges. Alors, les canneberges, ça demande beaucoup d'eau. Je pense qu'il va y avoir des problèmes d'eau dans cette région-là.

3625 **LE PRÉSIDENT :**

Ministère de l'Agriculture, est-ce que la pratique de l'irrigation pour la culture de la patate et du tabac, est-ce que c'est une chose qui est en développement actuellement?

3630 **M. MARCEL TREMBLAY :**

Le tabac, les superficies sont plutôt stables depuis quelques années, peut-être même en régression. Mais effectivement, c'est deux cultures qui demandent beaucoup d'eau d'irrigation.

3635 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que vous avez des données sur l'irrigation dans la région?

3640 **M. MARCEL TREMBLAY :**

3645 Je n'ai pas de données. C'est des données qu'on pourrait compter en connaissant les superficies en culture et en sachant le nombre d'applications que les gens font par année. En moyenne, ils font trois à quatre applications de 1 pouce à la fois d'eau. Ça veut dire 3 à 4 pouces d'eau à chaque fois qu'ils irriguent. Et avec les superficies qu'on a en pommes de terre et en tabac, je pourrais faire un estimé du volume d'eau que l'irrigation consomme.

3650 **LE PRÉSIDENT :**

Et est-ce que cette eau-là, c'est de l'eau souterraine qui est utilisée pour ça?

3655 **M. MARCEL TREMBLAY :**

3660 Proche des tourbières de Lanoraie, à ma souvenance, il y a des barrages d'irrigation. Je pense qu'il y en a six. Il y en a quelques-uns sur le Point du jour et il y en a six dans la rivière Saint-Jean. Et c'est des barrages qui sont fermés en période d'été pour permettre d'accumuler des réserves, dans lesquels les producteurs installent leurs équipements de pompage pour faire l'irrigation de leurs champs.

3660 **LE PRÉSIDENT :**

3665 Donc, ce sont des barrages sur des rivières et là, on monte un réservoir.

M. MARCEL TREMBLAY :

3665 Effectivement.

LE PRÉSIDENT :

3670 C'est parce que dans les données que vous nous transmettez ou dans les données régionales, parfois on nous dit: «Il y a 4 % d'irrigation» ou «Il y a 5 % d'irrigation», mais ça ne nous donne aucune idée. 4 % de quoi? 4 % des fermes qui sont irriguées. Mais ça ne nous donne aucune idée des quantités d'eau impliquées.

3675 On a vu dans le cas des canneberges que c'est des quantités d'eau qui sont considérables. Et là, c'est intéressant, vous êtes le premier qui nous donne une mesure de

calcul simple en disant: «Le tabac ou la pomme de terre, quatre arrosages de 1 pouce par année.» Donc, 4 pouces sur le territoire cultivé, ça donne déjà une idée d'un ordre de grandeur.

M. MARCEL TREMBLAY :

3680

Ça peut être variable d'une année à l'autre. Et il faut dire aussi que dans la région de Lanaudière, il y a d'autres cultures qui ont besoin d'eau d'irrigation également.

LE PRÉSIDENT :

3685

Ah! oui? Lesquelles?

M. MARCEL TREMBLAY :

3690

On peut penser aux crucifères probablement. Et on peut penser aussi aux fraisières dans lesquelles les gens irriguent lors de la sécheresse, mais irriguent aussi pour se protéger, se prémunir contre des froids tardifs. Quand le bouton des fleurs est...

LE PRÉSIDENT :

3695

À ce moment-là, vous arrosez et ça protège contre le gel.

M. MARCEL TREMBLAY :

3700

Exactement. Et je pense qu'aussi dans le tabac, je pense, ils font la même pratique.

LE PRÉSIDENT :

3705

Est-ce que votre Ministère a un programme de subvention pour favoriser l'irrigation?

M. MARCEL TREMBLAY :

3710

On en a déjà eu dans le passé, mais c'est des programmes qui n'existent plus déjà depuis un nombre d'années. Il y avait à l'époque des subventions pour faire des étangs d'irrigation, pour aider les producteurs à se constituer des réserves d'eau à la ferme en faisant des étangs d'irrigation.

LE PRÉSIDENT :

3715

Et ça, il n'y a plus de subvention à cette fin?

3720 **M. MARCEL TREMBLAY :**

C'est très rare, à ce qu'on me dit, depuis quelques années qu'on supporte financièrement les producteurs dans la réalisation de ces ouvrages.

3725 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que vous les subventionnez à ce moment-là pour qu'ils se creusent des puits?

3730 **M. MARCEL TREMBLAY :**

On me dit que dans la région ici, il peut être arrivé à quelques occasions que, comme les étangs, parce que c'est surtout de l'eau de surface, comme l'eau de surface n'était pas disponible, qu'on a creusé certains puits pour être capable d'alimenter justement ces étangs-là pour permettre l'irrigation des champs.

3735 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Est-ce que ça va, madame?

3740 **Mme DESNEIGE PERREAU :**

Est-ce que je peux? J'aurais encore peut-être une intervention.

3745 **LE PRÉSIDENT :**

Là, vous me les allongez. Vous avez droit à deux; je vous en ai donné trois; vous en voulez quatre.

3750 **Mme DESNEIGE PERREAU :**

Bien, l'intervention que je voudrais faire, c'est est-ce qu'au niveau du Ministère, concernant l'agriculture, il y a une préoccupation pour le pâturage qui se pratique surtout dans la région des îles de Berthier et le nombre d'animaux qui sont en pâturage, puis qui se rendent à l'eau et qui peuvent... je pense bien qu'ils sont...

3755 **LE PRÉSIDENT :**

On les transporte en barge au printemps, on les amène sur les...

3760 **Mme DESNEIGE PERREAULT :**

Oui, c'est ça. On les amène sur les îles.

3765 **LE PRÉSIDENT :**

Ils pacagent là tout l'été.

3770 **Mme DESNEIGE PERREAULT :**

Ils pacagent là tout l'été. Ces animaux-là ont accès à l'eau avec qu'est-ce que ça entraîne de pollution, surtout au niveau des coliformes, je pense bien. Et c'est une pratique répandue dans les îles de Berthier. Moi, ça fait un petit bout de temps que ça m'achale de voir cinquante, cent bêtes à l'eau. Je pense que ça pollue, ça dégrade les berges. Il y a du pâturage privé. Il y a du pâturage communal. Bon, en tout cas, moi, je pense qu'on n'a pas beaucoup de données là-dessus.

3775 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce qu'au ministère de l'Agriculture, vous avez des données sur l'importance de ce pâturage-là?

3780 **M. MARCEL TREMBLAY :**

Je n'ai pas la réponse ici. Il faut dire que ça fait quelques années déjà que je suis parti de la région. Mais à ma souvenance, c'est un pâturage communautaire dans lequel il y avait une corporation qui avait été constituée. Et de façon ancestrale, c'est une pratique qui était commune sur les îles de Berthier. Mais je pourrais m'informer de l'état de la situation en 99 et les droits que les gens ont acquis au fil du temps pour que ces pâturages communautaires là se poursuivent. Et le nombre d'animaux estimé, je ne sais pas s'il est en progression ou en diminution depuis quelques années, mais je pourrais tenter de vous dire...

3790 **LE PRÉSIDENT :**

Madame évoque le...

3795 **Mme DESNEIGE PERREAULT :**

Moi, je pense que c'est une source de pollution, quand même. Moi, je pense que c'est une source de pollution qui n'est pas négligeable.

LE PRÉSIDENT :

3800 C'est ce qu'on va essayer de voir. Est-ce qu'il y a des formes d'aménagement - peut-être qu'autrefois, on pacageait comme ça, puis que là, maintenant on est plus sensible à certaines formes de pollution - est-ce qu'il y a des formes d'aménagement de ce pacage sur les îles qui feraient, par exemple, que l'accès à l'eau serait limité à certains points ou qu'on intervienne autrement?

3805 **M. MARCEL TREMBLAY :**

3810 Je n'ai pas la réponse, mais je serais très surpris de voir qu'il y a des clôtures tout le tour des cours d'eau ou tout le tour des îles pour permettre aux animaux de seulement qu'avoir quelques points pour aller s'alimenter en eau.

LE PRÉSIDENT :

3815 Au niveau du ministère de l'Environnement, est-ce que vous avez des données sur ça, sur l'importance de la nuisance écologique apportée par le pâturage sur les îles?

M. PIERRE MARTEL :

Monsieur Paquin me dit qu'il a quelques petites bribes d'information.

3820 **Mme DESNEIGE PERREAULT :**

3825 Je sais qu'il y a une commune où il y a des clôtures qui ont été installées. Les animaux ne vont plus à l'eau comme avant sur de grandes surfaces, mais il y a encore du pâturage où les animaux vont à l'eau. Ce n'est pas seulement sur des communes, il y a des îles aussi qui sont privées. Il y a d'autres îles qui sont comme louées pour du pâturage. Si on calcule le nombre d'animaux, je pense qu'on va rester surpris. C'est tout.

LE PRÉSIDENT :

3830 Monsieur Paquin.

M. PIERRE PAQUIN :

3835 Oui, monsieur le président. Je ne suis pas en mesure de donner une information précise sur le dossier des îles de Berthier, ce n'est pas une problématique que je connais tellement. Ce que je pourrais peut-être répondre concernant ce secteur-là plus particulier, il y a eu, à ma connaissance, des situations où le Ministère est intervenu.

3840 J'ai en tête un dossier en particulier où il y avait des animaux, ce qu'on appelle en pacage, qui étaient là, et dû au fait que l'aire d'alimentation les rapprochait, ils étaient tous là, il y avait donc une concentration plus importante de bêtes, il y a eu des écoulements qui dans le fond étaient significativement importants, s'en allaient vers un des bras des îles, ces choses-là. Nous sommes intervenus à ce moment-là au sens de la réglementation qui existe au ministère de l'Environnement. À ce moment-là, c'était la réglementation sur la prévention de la pollution des eaux par un établissement de production animale. Donc, le principe de la pollution d'écoulement d'eau contaminée dans l'environnement étant proscrit, nous sommes intervenus.

3850 Sur la dynamique que madame parle, effectivement, on n'est jamais intervenu d'une façon particulière là-dessus. Mais je pourrais vous dire que généralement, c'est une situation qui va en s'améliorant parce qu'il y a une prise de conscience par les producteurs agricoles de la problématique, ne fusse que parce qu'ils en ont entendu parler que quelqu'un à un moment donné a perdu une vache qui s'est noyée dans un bras puis dans une rivière, ces choses-là. Donc, les producteurs agricoles sont plus sensibilisés. Ils se font même à l'occasion des systèmes pour empêcher les animaux d'aller aux cours d'eau.

3860 Nous venons de convenir avec un des syndicats, qui s'appelle «Les bovins de boucherie», une dynamique qui est un peu semblable avec madame concernant des méthodes d'élevage puis des méthodes respectueuses d'une bonne gestion agroenvironnementale. Et ça fait partie des choses que ce syndicat Les bovins de boucherie du Québec a convenu avec le Ministère, la question de l'accès aux plans d'eau, ces choses-là, de conserver des couverts boisés pour éviter effectivement que les animaux aillent s'abreuver aux cours d'eau.

3865 J'ai souvenance aussi d'un dossier dans la région de l'Assomption, où les animaux étaient appelés à s'abreuver, puis c'était à proximité d'un lieu dit GERLED. On est intervenu, je pense, avec la Santé à l'époque auprès du producteur pour à un moment donné prendre des moyens, des barrières physiques pour faire en sorte qu'il n'y ait pas de problèmes dus au fait de la cohabitation difficile des animaux et du site en question.

3870 C'est les éléments que je voulais vous apporter.

LE PRÉSIDENT :

3875 Très bien. Ça va?

Mme DESNEIGE PERREAU :

Merci, monsieur le président.

3880 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, madame. Il y a une personne en attente, madame Trépanier. Elle m'a laissé une note me disant qu'elle pouvait revenir demain. Ça ne vous sera pas trop lourd, madame Trépanier, de revenir demain?

3885

Si vous permettez, il est 11 h 05. Je pense qu'on a fait une bonne soirée avec, vous voyez, des questions d'une immense variété et toujours intéressantes. Alors, je vous remercie. Je vous attends demain, à 2 h. Bonne nuit.

3890

Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes prises au moyen du sténomasque, le tout conformément à la loi.

3895

Et, j'ai signé:

LISE MAISONNEUVE, s.o.

3900